



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance plénière

Jeudi 6 octobre 2022, à 10 heures
New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent faire une déclaration, je rappelle à toutes les délégations que la liste des orateurs et oratrices pour cette phase de nos travaux est close, conformément à notre programme de travail et à notre calendrier. J'espère que toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant le débat général ont été en mesure de s'inscrire sur la liste avant l'échéance. La liste des orateurs et oratrices pour le débat thématique et pour la séance plénière sur les méthodes de travail de la Commission et la planification des programmes est maintenant ouverte.

Je tiens en outre à rappeler aux délégations que je compte sur leur coopération pour respecter le temps de parole qui leur est imparti et pour parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail. Le texte des interventions plus longues peut être publié sur le portail eStatements.

Avant de donner la parole au premier orateur ou à la première oratrice, j'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Ioan Tudor, Secrétaire général de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires. Je le remercie de sa présence.

Mme Hanlumuang (Thaïlande) (*parle en anglais*) :

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection, et vous assure du soutien de la Thaïlande aux travaux du Bureau et de la Première Commission.

La Thaïlande s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/77/PV.2).

L'instauration de la paix et de la stabilité et la poursuite du désarmement n'ont jamais été aussi importantes, compte tenu des multiples défis que le monde essaie de relever. Malgré l'urgence de ces défis auxquels la communauté internationale est confrontée, il est regrettable que la lenteur du désarmement et le déclin de la confiance les aient exacerbés. Dans le même temps, l'augmentation des dépenses militaires, la modernisation et la prolifération des armes de destruction massive, les progrès des technologies correspondantes et les risques croissants en matière de cybersécurité ont accru la complexité des conditions de sécurité dans le monde et rendu leurs effets plus imprévisibles.

L'ONU ne manque pas d'idées sur les moyens de promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité. Il suffit de consulter le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), et notamment

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

22-61728(F)



Document adapté

Merci de recycler



les idées contenues dans le Nouvel Agenda pour la paix que nous proposons, comme les appels à un calendrier pour l'élimination des armes nucléaires et à l'interdiction des cyberattaques contre les infrastructures civiles. Nombre de ces idées s'appuient sur des propositions que le Secrétaire général a formulées il y a quelques années dans son rapport intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ». Malgré l'évolution de la situation, la philosophie sous-jacente du désarmement comme moyen de sauver l'humanité et les vies humaines reste valable aujourd'hui. En définitive, ce dont nous avons besoin, c'est d'une volonté politique collective soutenue d'agir ensemble et d'agir maintenant pour mener des politiques de désarmement et de maîtrise des armements et parvenir à une paix et une sécurité durables pour tous, afin de réaliser pleinement la sécurité humaine. C'est pourquoi la Thaïlande soutient les efforts visant à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix fondé sur les intérêts communs des États. Nous espérons également que celui-ci complétera les efforts du Programme des Nations Unies pour le développement pour promouvoir la sécurité humaine, y compris dans de nouvelles dimensions.

Le monde peut et doit se passer des armes nucléaires. Nous sommes déçus par l'incapacité à adopter un document final à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous demandons instamment à toutes les parties de réaffirmer leur volonté de mettre en œuvre de manière équilibrée leurs obligations et engagements au titre des trois piliers du TNP. Dans l'intervalle, les récents développements positifs dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont encourageants. Le succès de la première réunion des États parties a permis de jeter des bases solides qui viendront compléter et renforcer le TNP. Ma délégation félicite également les quatre États qui ont récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et se joint aux autres pour appeler les États visés à l'annexe 2 à le ratifier sans délai. Nous devons consolider nos efforts dans ces cadres afin d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Pour ce faire, la Thaïlande est disposée à travailler avec divers partenaires et dans de multiples cadres pouvant mener au même objectif, qu'il s'agisse du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire ou d'autres.

La récente recrudescence des essais et des tirs de missiles balistiques intercontinentaux par la République populaire démocratique de Corée est une évolution inquiétante qui menace la paix et la stabilité dans la

région. La Thaïlande demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à ses essais de missiles balistiques, de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle au dialogue. Nous voudrions également encourager toutes les parties au Plan d'action global commun à rester engagées au niveau diplomatique et à faire tout leur possible pour le revitaliser. La Thaïlande réitère son plein appui au travail inestimable de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de vérification et de contrôle des activités nucléaires et de protection de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires.

La promotion de la confiance, parallèlement à la poursuite du désarmement, est importante pour le maintien de la paix et de la stabilité. Au niveau régional, la Thaïlande continuera à promouvoir des mesures de confiance et une diplomatie préventive fondées sur les principes fondamentaux du droit international, tels qu'ils ressortent de la Charte des Nations Unies, des principes de base de l'ASEAN et des valeurs et normes communes. En tant qu'État dépositaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est ou Traité de Bangkok, la Thaïlande est pleinement engagée à faire en sorte que sa région continue d'être une zone exempte d'armes nucléaires. Nous soutenons la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions et appelons à de nouveaux efforts pour fournir des engagements juridiquement contraignants sur les garanties de sécurité dans le contexte de ces zones. Nous nous félicitons également de l'adoption de la décision 73/546 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La prolifération d'autres armes de destruction massive requiert également toute notre attention. En Asie du Sud-Est, nous nous sommes engagés à maintenir notre région exempte d'armes de destruction massive, comme le prévoit la Charte de l'ASEAN. De graves menaces liées aux armes chimiques persistent dans de nombreuses régions du monde. Nous appelons donc les États Membres à respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, en particulier cette année, qui marque le vingt-cinquième anniversaire de son entrée en vigueur. Nous soulignons également l'urgence de mettre en place le mécanisme de vérification prévu par la Convention sur les armes biologiques afin de lutter contre la prolifération dans ce domaine.

Les armes légères et de petit calibre continuent de faire un grand nombre de victimes partout dans le monde et sont fréquemment associées à la criminalité transnationale, au terrorisme et aux violations des droits de l'homme. Leur commerce illicite est devenu un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. La Thaïlande s'est donc félicitée de l'adoption, lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de son document final (A/CONF.192/BMS/2022/1), qui établit également un ordre du jour solide pour la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action. La Thaïlande s'est particulièrement félicitée de la décision de créer un programme de bourses d'études pour renforcer les connaissances techniques et développer les capacités dans les domaines connexes. Elle a également soutenu la création du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques et réaffirme son attachement aux principes et objectifs figurant dans le Traité sur le commerce des armes, que nous nous efforçons de ratifier dès que possible.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Thaïlande a réussi à restituer à sa population plus de 98 % des terres sûres. Cependant, en raison de divers défis, notamment l'accès aux zones difficiles d'accès, la Thaïlande a soumis une demande de prorogation du délai prévu par l'article 5. Nous renforcerons la coopération régionale et internationale pour que la Thaïlande soit exempte de mines.

L'espace extra-atmosphérique est un patrimoine commun de l'humanité et ses utilisations doivent être limitées à des fins pacifiques. À cet égard, nous soutenons les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, afin d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau théâtre d'une course aux armements.

Il est urgent de mettre un terme à l'augmentation alarmante des cybermenaces. La Thaïlande se félicite des travaux menés sur cette question par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation et souligne que les programmes de renforcement des capacités sont essentiels pour relever les cyberdéfis croissants. La Thaïlande accueille également avec satisfaction l'adoption du Plan d'action régional de l'ASEAN sur l'application des normes de comportement responsable des États dans le cyberspace.

Enfin, nous espérons que les efforts de la Commission auront un impact positif et créeront un élan bien nécessaire pour les efforts de désarmement, de

non-prolifération et de maîtrise des armements. La Thaïlande réaffirme son engagement à respecter ses obligations internationales et à travailler avec toutes les parties pour parvenir à un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le soutien du Mexique pour la réussite de nos travaux. J'exprime également la reconnaissance de ma délégation pour les remarques du Président de l'Assemblée générale (voir A/C.1/77/PV.3) et de la Haute-Représentante, M^{me} Nakamitsu (voir A/C.1/77/PV.2).

Le contexte actuel de la sécurité internationale est inquiétant. Alors que nous continuons à faire face aux ravages de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), au ralentissement économique mondial et à la crise alimentaire, les tensions géopolitiques, les dépenses militaires et la modernisation des arsenaux semblent être la norme. En plus de cela, la menace de l'utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires est plus latente que jamais. C'est pourquoi les résultats que la Première Commission peut obtenir sont particulièrement importants et nécessaires. Il est temps de soutenir le multilatéralisme, de coopérer, de faire preuve de solidarité face à ces défis et de remplir le mandat central de cette instance.

Pour mon pays, il est impératif d'éviter les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait une détonation nucléaire. Le désarmement nucléaire reste, 77 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, un travail inachevé. Loin de progresser vers l'objectif d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires, les tendances actuelles montrent que l'on s'accroche à la fausse logique de la dissuasion et à tous les risques qu'elle comporte. Tout simplement, les armes de destruction massive ne garantissent pas la sécurité internationale – elles mettent en danger l'humanité. À cet égard, nous regrettons qu'aucun accord sur un document final n'ait été trouvé lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'était une excellente occasion d'approuver les engagements sans équivoque des États parties, d'élaborer de nouvelles mesures pour le régime de non-prolifération et de désarmement et de promouvoir efficacement les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En dépit du résultat, le régime du TNP reste en vigueur. Mon pays continuera à le promouvoir, ainsi que d'autres instruments juridiquement contraignants dans ce domaine, qu'il s'agisse de la création des zones exemptes d'armes nucléaires ou des préparatifs de la deuxième réunion des États parties au Traité d'interdiction des armes nucléaires, que le Mexique aura l'honneur de présider.

Nous nous prononçons également en faveur de l'universalité des autres instruments pertinents, dans l'espoir que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrera en vigueur le plus rapidement possible et que, dans l'intervalle, la lettre et l'esprit du Traité seront respectés. Mon pays condamne également la mise au point ou l'emploi d'autres armes de destruction massive, et nous demandons instamment aux États parties aux cadres multilatéraux qui interdisent l'emploi d'armes chimiques et biologiques de se conformer à leurs engagements et de les respecter, car l'emploi de ces armes représente également une grave menace. Depuis que le Mexique préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et dans une logique de synergies, nous avons plaidé en faveur de l'universalité des traités de désarmement et de non-prolifération, ainsi que des contrôles efficaces des matières nucléaires, chimiques et biologiques, car nous reconnaissons l'intérêt continu des groupes terroristes pour l'acquisition et l'emploi d'armes de destruction massive.

L'impact de la grande disponibilité des armes légères et de petit calibre dans nos sociétés est incontestable. Les flux irresponsables, le détournement et le commerce illicite sont à l'origine de conflits dans toutes les régions du monde. Ils alimentent des phénomènes tels que la criminalité organisée et exacerbent la violence, et font chaque jour davantage de victimes. Malheureusement, plus les armes sont disponibles, plus la violence devient une alternative attrayante à la paix. Il est extrêmement important de ne pas normaliser ces faits et d'agir dans le cadre d'une responsabilité partagée pour renforcer les mécanismes politiques et juridiques existants. Nous constatons avec satisfaction que divers processus ont abouti à des résultats positifs. La huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue récemment, et la huitième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes montrent clairement que, même s'il n'est pas facile de prendre en compte toutes les préoccupations et aspirations des États, l'esprit constructif de la communauté internationale en ce qui concerne la sécurité internationale finit par prévaloir. Nous prenons également acte des travaux en cours sur les munitions, en rappelant qu'il s'agit d'un élément indissociable de toute discussion sur les armes légères et de petit calibre. Nous demandons que la compatibilité et la complémentarité des différents processus à cet égard soient renforcées.

Soulignant également ces complémentarités dans le cadre international, le Mexique rappelle en particulier

la résolution 2616 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité en décembre dernier, qui contient de nombreuses dispositions sur le respect des embargos sur les armes décrétés par l'ONU. De plus, la résolution encourage une plus grande coopération et l'échange d'informations sur les trafiquants et les itinéraires de trafic, les transactions financières illicites et les activités de courtage ou de détournement d'armes.

Il est de plus en plus évident que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace sont utilisés d'une manière qui va à l'encontre de la paix et de la sécurité internationales. En dépit d'un large consensus sur la nécessité de préserver les usages pacifiques de l'espace et du cyberspace, il est très préoccupant de constater qu'ils sont à nouveau considérés comme constituant des théâtres viables et légitimes de confrontation ou de dissuasion. Le développement mondial dépend, comme jamais auparavant, de l'utilisation du cyberspace et de l'espace. Il est essentiel de garantir la viabilité à long terme des activités pacifiques, en les alignant sur les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030.

Je voudrais conclure en rappelant que le désarmement n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à un monde plus sûr et plus pacifique. Le mécanisme de désarmement doit privilégier le dialogue, la coopération et les négociations de bonne foi. Il est donc dans notre intérêt de tenir des délibérations constructives qui profitent à tous et renforcent l'environnement de sécurité.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Il semble que chaque année, lorsque nous nous réunissons à la Première Commission, dans nos déclarations, nous exprimons notre préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité dans le monde, aux violations du droit international humanitaire et à l'incapacité des instances multilatérales de désarmement à réagir de manière suffisamment robuste ou urgente. De telles déclarations semblent tout à fait inadéquates en 2022.

Nos travaux se déroulent sous l'ombre de l'invasion non provoquée, injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie. Les prétendus « référendums » organisés par la Russie dans l'est et le sud de l'Ukraine constituent un nouvel acte d'agression et une violation des règles fondamentales du droit international. Nous condamnons fermement les actions de la Russie, et nous ne reconnaissons pas ses tentatives illégales de modifier les frontières ou la souveraineté territoriale de l'Ukraine, y compris par

l'annexion. Toute mesure prise par la Russie qui risque de provoquer une nouvelle escalade de la guerre en Ukraine est dangereuse. Comme nous l'avons fait depuis le début de l'invasion russe, nous continuons d'appeler le Président Poutine à agir conformément aux obligations internationales, à mettre fin à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à retirer ses troupes et à reprendre les négociations diplomatiques en vue de régler le conflit.

La poursuite des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, et le tir récent d'un missile au-dessus du Japon témoignent également d'un mépris alarmant des règles internationales. Ils sapent et menacent sérieusement notre sécurité. Et les rapports selon lesquels la Corée du Nord se prépare à procéder à un essai nucléaire sont profondément alarmants. La communauté internationale doit faire front commun pour démontrer que ces actions sont inacceptables. Les menaces de recours aux armes nucléaires brandies par la Russie et le dernier tir de missile par la Corée du Nord ont encore souligné pour la Nouvelle-Zélande l'importance de notre lutte contre les armes nucléaires. C'est un combat que nous menons depuis des décennies, dans de nombreuses instances différentes et de concert avec un vaste éventail de partenaires. C'est un combat qui n'a pas encore donné de résultats satisfaisants. Mais comme la Première Ministre l'a confirmé ici à l'ONU (voir A/77/PV.10) il y a quelques semaines, c'est un effort que nous allons poursuivre.

Le fait que la menace des armes nucléaires est à nouveau brandie démontre l'urgence d'agir en vue de garantir leur élimination totale. La seule façon de garantir à l'humanité qu'elle sera à l'abri des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires est de les éliminer. Nous sommes bien sûr habitués à être traités de naïfs pour notre adhésion incessante au principe d'un monde exempt d'armes nucléaires et notre conviction qu'un tel monde est possible. Mais n'est-ce pas plutôt l'autre option qui exige une suspension de la réalité ? Les quelque 14 000 armes nucléaires – dont beaucoup sont en état d'alerte élevée – qui continuent d'exister ne tenteront-elles pas quelqu'un, quelque part, ou ne risquent-elles pas d'être utilisées par quelqu'un, quelque part ? Les menaces d'emploi d'armes nucléaires, formulées à des moments de tension extrêmement élevée et de faible confiance, ne risquent-elles pas d'entraîner une erreur d'appréciation ou une réaction excessive conduisant à leur détonation ? Et les déclarations persistantes sur l'importance cruciale de la dissuasion nucléaire pour la sécurité des États ne finiront-elles pas par entraîner une nouvelle prolifération des armes nucléaires ? Comme l'a dit la Première Ministre de notre

pays, il ne fait aucun doute que le désarmement nucléaire est un défi de taille. Mais si nous avons le choix, et nous l'avons, nous opterions sûrement pour le défi du désarmement plutôt que pour la conséquence d'une stratégie ratée de dissuasion fondée sur les armes.

Le désarmement est le choix que la Nouvelle-Zélande/Aotearoa a fait. C'est pourquoi nous exhortons tous les pays à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le message le plus clair qu'un pays puisse envoyer de son opposition à ces armes et de son engagement à instaurer un monde sans elles. Le succès de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que la déclaration et le plan d'action qui ont été adoptés à cette occasion, ont illustré l'engagement et la détermination des partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à faire avancer le désarmement nucléaire de manière inclusive et transparente. Nous encourageons tous les pays à s'associer à nos efforts.

Notre choix du désarmement plutôt que de la destruction est également la raison pour laquelle nous continuons à plaider en faveur de véritables progrès dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes profondément déçus par la décision de la Russie de bloquer l'adoption du document final de la Conférence d'examen. Mais cela n'affaiblira pas notre engagement à poursuivre la mise en œuvre intégrale du Traité et de son article VI en particulier. Les États dotés d'armes nucléaires doivent remédier au déficit de longue date dans le respect de leurs obligations de désarmement au titre du TNP, afin de rétablir la confiance dans leur intention de renoncer à leurs arsenaux nucléaires – non pas lorsque le moment sera peut-être venu pour eux, mais avec l'urgence qu'exige une obligation non satisfaite depuis 50 ans.

Bien sûr, le désarmement nucléaire n'est pas le seul défi auquel nous sommes confrontés. Les civils continuent de faire les frais de tous les conflits, notamment en raison de l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées. La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir participé activement à la négociation d'une déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées et se réjouit à la perspective de pouvoir l'approuver officiellement le mois prochain en Irlande. Dans le même temps, la Nouvelle-Zélande/Aotearoa continue d'encourager l'universalisation et la mise en œuvre intégrale des traités sur les armes classiques, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous condamnons tout emploi de ces armes et demandons instamment à toutes les parties aux conflits actuels de s'abstenir de les utiliser.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès significatifs sur les systèmes d'armes autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Ce forum doit permettre de passer véritablement de l'élaboration d'accords de fond sur les interdictions, les règles et les limites à des progrès formels et convenus. Nous regrettons que certains États contrecarrent les efforts d'une majorité croissante à cet égard. Les institutions de désarmement existantes et nous-mêmes devons démontrer que nous sommes prêts à relever les nouveaux défis auxquels est confronté le programme international de désarmement, alors même que nous continuons à nous attaquer aux défis de longue date.

Enfin, les défis qui nous attendent sont immenses, et le risque croissant est apparemment accablant. Mais nous ne sommes pas défaitistes et nous ne laisserons pas le pessimisme nous décourager d'œuvrer pour un monde plus sûr et plus sécurisé. Nous continuerons d'apporter notre contribution.

M. Khalek (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à cette session de l'Assemblée générale. Vous, Monsieur le Président, et le Secrétariat, pouvez être assurés du soutien de ma délégation.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et mon pays, l'Égypte.

Tout d'abord, Monsieur le Président, la Coalition pour un nouvel ordre du jour vous félicite pour votre accession à la présidence de la Première Commission cette année. Nous vous assurons de sa coopération pleine et entière.

Comme les membres le savent bien, la session de cette année se tient dans un contexte de lourds défis à la paix et à la sécurité mondiales. Le monde a considérablement changé depuis l'année dernière. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est inquiète et déplore que des menaces d'emploi d'armes nucléaires soient proférées et que les discours sur le nucléaire prennent un tour de plus en plus véhément. Les récentes tensions internationales, notamment le conflit en Ukraine, ont pris de plus en plus une dimension nucléaire. Nous réaffirmons avec force que tout emploi ou toute menace d'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Nous condamnons sans équivoque toute menace nucléaire quelle qu'elle soit, explicite ou implicite, et indépendamment des circonstances.

Dans ce contexte, la Coalition pour un nouvel ordre du jour regrette profondément que la Conférence des Parties de 2022 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait abouti à aucun résultat concret. C'est la deuxième fois consécutive que la Conférence d'examen du TNP ne parvient pas à s'entendre sur un document final. Nous sommes gravement préoccupés par l'impact de cette évolution sur la crédibilité du TNP et du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est important de souligner que le projet de document final réaffirmait les obligations et les engagements existants en matière de désarmement nucléaire, qui restent valables jusqu'à leur mise en œuvre complète, y compris un attachement sans équivoque à ceux-ci. La Coalition pour un nouvel ordre du jour attend de tous les États parties au TNP qu'ils mettent pleinement en œuvre ces obligations et engagements. S'agissant notamment des États dotés d'armes nucléaires, l'absence de consensus à la Conférence d'examen ne les dispense pas de s'acquitter de leurs obligations et responsabilités.

Il est très préoccupant de constater que les États dotés d'armes nucléaires et les États bénéficiant de garanties de dissuasion nucléaire étendues ont accru l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines, politiques et positions en matière de sécurité et de nucléaire. De l'avis de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, cette tendance va à l'encontre de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Coalition pour un nouvel ordre du jour exhorte tous les États parties au TNP à redoubler d'efforts pour s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité et des engagements connexes convenus lors des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010.

De plus, nous restons vivement préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait tout emploi d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire est une obligation juridique et reste un impératif moral et éthique urgent, et non encore réalisé. En conséquence, la Coalition continuera à plaider pour la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, vérifiables, irréversibles et qui se renforcent mutuellement, dans le cadre du respect des obligations et des engagements découlant du Traité sur la non-prolifération. En 1995, le TNP a été prorogé indéfiniment, avec le mantra « responsabilité permanente ». Nous avons été encouragés par le fait que de modestes propositions visant à améliorer la transparence et la responsabilité ont été examinées lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires. Malgré l'échec de la Conférence d'examen, nous devrions collectivement chercher à faire fond sur ces propositions pour renforcer la mise en œuvre du TNP lors du prochain cycle d'examen.

Entre-temps, nous demeurons profondément préoccupés par les politiques et les déclarations qui s'éloignent de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et qui portent atteinte aux normes mondiales connexes, notamment celles qui interdisent l'emploi et les essais d'armes nucléaires. Nous voyons des signes très inquiétants indiquant que les stocks d'armes nucléaires sont en train d'augmenter. L'environnement de sécurité mondiale n'est pas une excuse pour ne rien faire en matière de désarmement nucléaire, mais renforce au contraire son caractère urgent. Dans un monde assailli de défis, d'énormes ressources sont consacrées au maintien, à la mise au point et à la modernisation des arsenaux nucléaires. Ces ressources pourraient être mieux utilisées dans la quête d'un avenir meilleur, notamment la réalisation des objectifs de développement durable.

Il est clair que le mécanisme multilatéral pour le désarmement ne donne pas de résultats. Outre l'échec d'une nouvelle Conférence d'examen du TNP, la stagnation continue de la Conférence du désarmement n'est pas tenable. L'un des faits positifs survenu cette année a été le succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à Vienne. Cette réunion et le plan d'action pour la mise en œuvre adopté à cette occasion reflètent la volonté politique louable et l'engagement réel de tous les États qui ont participé à ce processus. En tant que mesure efficace de désarmement nucléaire, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est pleinement compatible avec le TNP et le complète.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est pleinement attachée au TNP, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est fondamental de rappeler que la base de l'adoption du TNP est le grand compromis, qui a été reconfirmé dans le document final de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. Toute présomption de possession d'armes nucléaires pour une durée indéterminée est contraire à l'objet et au but du Traité et risque de porter atteinte à sa crédibilité et à son efficacité.

La Coalition réaffirme la contribution importante que les zones exemptes d'armes nucléaires apportent aux efforts de désarmement nucléaire et à l'instauration d'un monde exempt de ces armes. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire entrer en vigueur les protocoles

à ces traités, et à réexaminer, en vue de leur retrait, toute réserve ou déclaration interprétative. La Coalition pour un nouvel ordre du jour souligne qu'il importe de mettre pleinement en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous prenons acte de l'organisation réussie par le Secrétaire général, en 2019 et 2021, des première et deuxième sessions d'une conférence visant à élaborer un traité pour créer cette zone selon les modalités librement arrêtées par tous les États de la région, et nous nous félicitons des résultats obtenus. Nous devons capitaliser sur les progrès réalisés jusqu'à présent.

Il y a près de 25 ans, les Ministres des affaires étrangères de la Coalition pour un nouvel ordre du jour ont appelé les gouvernements de chacun des États dotés d'armes nucléaires et des trois États capables de se doter d'armes nucléaires à s'engager sans équivoque à éliminer leurs armes nucléaires et leurs capacités nucléaires respectives et à accepter de commencer immédiatement à travailler sur les mesures concrètes et les négociations nécessaires pour y parvenir. Cet appel reste valable jusqu'à son aboutissement.

À l'approche du début du prochain cycle d'examen du TNP en 2023, il est clair que tous les États parties au TNP doivent relever les défis auxquels le Traité est confronté. Nous devons faire preuve d'une détermination claire et unie et définir la voie à suivre pour mettre pleinement en œuvre les obligations découlant de l'article VI du TNP, surtout de la part des États dotés d'armes nucléaires. Ceux-ci doivent faire preuve de leadership à cet égard pour mettre un terme à l'érosion du TNP et atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session, ainsi que les autres membres du Bureau. Cette session se déroule à un moment où la situation internationale en matière de sécurité est de plus en plus tendue. Nous devons conjuguer nos efforts et vous soutenir pleinement, vous et votre équipe, afin de garantir le succès de notre session cette année. Nous remercions également le Président et le Bureau de la session précédente de la Première Commission.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

L'Iraq est convaincu que la promotion de l'universalité des conventions et des traités sur le désarmement, notamment ceux concernant les armes de destruction massive, et les armes nucléaires en particulier, est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes. Cela permettrait d'éviter les effets catastrophiques de l'emploi de ces armes mortelles en raison de leur potentiel destructeur pour l'humanité et l'environnement. L'Iraq souligne la nécessité de maintenir la question du désarmement nucléaire en tête des priorités de la communauté internationale jusqu'à ce que nous atteignions l'objectif ultime, à savoir l'élimination complète des armes nucléaires et l'interdiction de leur emploi ou de la menace de leur emploi en toutes circonstances et pour quelque raison que ce soit.

Dans ce contexte, la délégation iraquienne est déçue de l'échec des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 et en 2020. Nous soulignons la nécessité de faire preuve de volonté politique et de souplesse pour surmonter les obstacles rencontrés dans le passé et adopter des mesures et des recommandations en vue de l'élimination totale de ces armes destructrices.

Une fois encore, l'Iraq met en garde contre les conséquences des atterroissements dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car cela risque de porter atteinte aux régimes de désarmement et de non-prolifération et d'avoir un impact négatif sur la crédibilité du TNP et sur la réalisation de son universalité. Nous soulignons que la communauté internationale en général et les trois États coauteurs de cette résolution en particulier doivent assumer leurs responsabilités pour créer une telle zone, qui contribuerait à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'Iraq appelle à soutenir les efforts visant à convoquer une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mon pays exhorte toutes les parties concernées à maintenir leur soutien pour le succès de la troisième session, qui se tiendra en novembre. Nous soulignons notre position selon laquelle ces efforts et ces résultats doivent appuyer les efforts internationaux et ceux de l'Organisation des Nations Unies en vue de la création de cette zone, conformément à la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995 et aux résolutions ultérieures pertinentes. L'Iraq estime qu'il est impossible de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient si Israël n'adhère pas au TNP en tant

qu'État non doté d'armes nucléaires afin d'éliminer ses armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tout le monde est conscient du danger que les mines et les engins explosifs résiduels représentent pour les États Membres, notamment pour mon pays, l'Iraq. Ils tuent et mutilent des milliers de personnes et ont des effets économiques, sociaux et environnementaux à long terme. Ils entraînent également la perte de terres agricoles et réduisent l'accès aux ressources. Dans ce contexte, les institutions nationales irakiennes poursuivent leurs efforts pour surmonter les difficultés, établir des plans d'urgence pour les zones libérées, entreprendre des travaux prioritaires d'enquête et de déminage et enregistrer les noms des victimes de ces restes de guerre. Elles sensibilisent également les communautés touchées et les personnes déplacées avant leur retour dans leurs lieux d'origine en toute sécurité. L'Iraq remercie tous les États et parties qui ont apporté leur soutien dans ce domaine. Nous soulignons la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de continuer à soutenir les institutions nationales afin d'éliminer ces armes mortelles qui mettent en danger les personnes, l'économie et l'environnement.

L'Iraq accueille avec satisfaction le premier rapport annuel (voir A/77/275) du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé par la résolution 75/240 de 2020. Nous exprimons notre plein soutien et sommes prêts à faire des efforts pour le succès des quatrième et cinquième sessions l'année prochaine dans l'espoir que des recommandations seront adoptées pour aider les pays en développement à faire face aux défis et aux risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, en plus des menaces croissantes dans ce domaine.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Iraq se félicite de l'adoption par consensus du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de ses recommandations, notamment celles concernant le Programme de bourses des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

Une fois de plus, l'Iraq réitère son engagement en faveur de l'approche multilatérale dans de nombreux domaines, y compris le désarmement. Nous soulignons l'importance du rôle joué par la Conférence du

désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous réaffirmons la nécessité pour les États membres de la Conférence d'assumer leur entière responsabilité en faisant preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour que la Conférence reprenne son rôle de négociation et mette fin à l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de deux décennies.

En conclusion, nous voudrions renouveler nos vœux pour que les travaux de la Première Commission soient couronnés de succès et que celle-ci atteigne les résultats escomptés tout en répondant aux préoccupations des États Membres. Faute de temps, la version intégrale de ma déclaration sera publiée sur le portail eStatements.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que nous aurons une session productive sous votre direction compétente. Nous souhaitons également la bienvenue aux membres du Bureau de la Commission.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2). Qu'il me soit permis de faire quelques observations à titre national.

Née des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a envisagé un monde exempt d'armes nucléaires dans sa toute première résolution (résolution 1(I)). Soixante-seize années se sont écoulées depuis lors. Malheureusement, la promesse du désarmement reste hors de portée. Les générations actuelles et futures continueront à vivre dans la crainte constante d'une catastrophe nucléaire. La communauté internationale doit faire front commun contre la détention perpétuelle d'armes nucléaires par une poignée d'États, au mépris total de la sûreté et de la sécurité de l'humanité.

L'engagement du Bangladesh en faveur d'un désarmement général et complet est total et inébranlable. C'est notre obligation constitutionnelle et cela reste un principe fondamental de nos objectifs de politique étrangère axés sur la paix. Guidé par ce principe, le Bangladesh continue de jouer un rôle de premier plan en assumant des obligations plus importantes au titre de tous les principaux traités multilatéraux de désarmement.

Le Bangladesh est profondément préoccupé par la situation difficile et complexe actuelle dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous

estimons que seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir la paix et la sécurité internationales. C'est sur la base de cette conviction que nous avons ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité le 22 janvier 2021 et de la tenue de la première Réunion des États parties du 21 au 23 juin, qui a adopté une déclaration politique et un plan d'action. Nous appelons de nos vœux sa pleine application, à titre prioritaire, par tous, y compris les États dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Ma délégation exprime sa profonde déception face à l'échec consécutif des neuvième et dixième Conférences d'examen des Parties au TNP à adopter un document final consensuel. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'une véritable volonté politique pour permettre à la onzième Conférence d'examen du TNP d'élaborer un document final significatif, tangible et durable pour renforcer davantage le régime mis en place par le Traité.

Nous soulignons l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement, seul organe délibérant et spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous nous félicitons de la convocation de la session de fond de la Commission du désarmement en avril et soulignons notre soutien total à ses travaux, qui doivent être intensifiés par une volonté politique renouvelée afin de parvenir à des résultats concrets pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial.

Nous réitérons nos préoccupations face à l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement en raison de l'absence de consensus sur un programme de travail au cours des 20 dernières années. Il faut agir judicieusement pour remédier à cette situation de toute urgence. Il convient également d'intensifier les efforts en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'ouverture des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le Bangladesh reconnaît le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour la production d'électricité, les soins de santé et l'agriculture, entre autres domaines. Nous pensons que ces droits s'accompagnent de

certaines responsabilités et, partant de ce principe, nous construisons la première centrale nucléaire du Bangladesh pour soutenir nos efforts de développement. Nous sommes profondément conscients de nos responsabilités et agissons conformément aux normes les plus strictes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons notre soutien à la Convention sur les armes chimiques et soulignons qu'il ne peut y avoir d'impunité pour l'emploi d'armes chimiques. Le Bangladesh est convaincu de l'importance de préserver la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous réaffirmons également notre soutien total à la Convention sur les armes biologiques et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec la communauté internationale pour renforcer la Convention afin de faire face aux défis futurs.

Le Bangladesh partage pleinement les préoccupations de la communauté internationale, à savoir que le transfert illicite, l'accumulation et l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre constituent une menace grave pour la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous avons toujours appuyé l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et appelé à sa mise en œuvre rapide et efficace. Nous nous félicitons du bon déroulement de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et de son document final. Nous nous félicitons également de sa décision d'établir un programme de formation spécialisé sur les armes légères et de petit calibre afin de renforcer les connaissances techniques et l'expertise dans les domaines liés à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, en particulier dans les pays en développement. Nous réaffirmons également notre engagement à nous acquitter de nos obligations au titre de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, auxquels nous sommes parties.

Le débat sur le désarmement continue d'évoluer en raison des progrès technologiques rapides, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la biotechnologie. Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont apporté d'immenses bienfaits à nos populations, mais notre dépendance croissante à l'égard des technologies numériques a créé de nouvelles vulnérabilités. Le Bangladesh rejette fermement l'utilisation illégale ou malveillante des TIC, qui est incompatible avec les objectifs de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous

appelons à des efforts multilatéraux pour éviter que le cyberspace ne devienne le théâtre de conflits. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement au succès du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé par la résolution 75/240. Nous soulignons l'importance du renforcement des capacités des États Membres et des mesures de confiance pour améliorer la stabilité et la sécurité du cyberspace.

Le Bangladesh souligne le droit inaliénable de tous les États Membres d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Forts de cette conviction, nous sommes devenus membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique l'année dernière. Nous croyons que les États, quelles que soient leurs capacités en matière de recherche scientifique et de techniques spatiales, doivent pouvoir exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations dans le cadre de la définition de futures règles applicables à l'espace. Nous réitérons notre appel en faveur d'un instrument international juridiquement contraignant pour prévenir la militarisation de l'espace.

La réalisation du programme des Nations Unies pour le désarmement exige une volonté politique forte et un engagement sincère. Il est temps de montrer que nous sommes vraiment sérieux, en commençant par sortir de l'impasse, dans notre discours. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions progresser réellement vers l'objectif d'un monde pacifique et plus sûr. Le Bangladesh est prêt à œuvrer avec la communauté internationale à la poursuite de cet objectif. Je vous assure, Monsieur le Président, du plein soutien de ma délégation dans tous vos efforts pour faire de cette session un succès.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, d'entrée de jeu, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès et bien entendu, vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation au cours de cette nouvelle session.

L'Argentine a défini une politique de sécurité internationale et de non-prolifération à deux volets. Le premier concerne le droit à la mise au point et à l'utilisation pacifique des technologies avancées, tandis que le second concerne la non-prolifération des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, ainsi que de leurs vecteurs et des technologies connexes.

Mon pays a un programme nucléaire substantiel et exclusivement pacifique, étant producteur et exportateur de technologie nucléaire dans le cadre du respect le plus strict des normes inscrites dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous regrettons que, malgré les efforts du Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, celle-ci n'ait pas été en mesure, pour la deuxième fois consécutive, d'adopter un document final ou des recommandations pour faire progresser la mise en œuvre du Traité. Dans ce contexte, nous engageons instamment les États qui possèdent des armes nucléaires à s'acquitter des obligations claires qui leur sont faites d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, vérifiable et irréversible, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements émanant des Conférences d'examen du TNP. Nous réaffirmons que le TNP n'établit aucun droit à la possession d'armes nucléaires pour une durée indéfinie par quelque État que ce soit. Le Traité prévoit un statut transitoire. Nous soulignons néanmoins l'engagement des parties au TNP en ce qui concerne l'examen de cet instrument, l'interaction, le dialogue et la négociation sur tous les aspects relatifs aux droits et aux obligations énoncés dans le Traité. À cet égard, nous apprécions le soutien apporté à la présidence tout au long de la Conférence et de ses travaux préparatoires.

Nous exprimons notre préoccupation face aux risques que présentent les installations nucléaires ukrainiennes contenant des matières nucléaires et radioactives, qui pourraient être affectées par le conflit en cours dans ce pays, et nous appelons toutes les parties concernées à mettre fin aux hostilités. Nous exprimons notre soutien aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à son indépendance et à ses rapports sur la sécurité technologique et physique et les garanties, y compris l'analyse fondée sur les sept piliers indispensables pour assurer la sécurité physique et technologique nucléaire en période de conflit armé.

À cet égard, nous exprimons notre profonde inquiétude face à la menace que représentent pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires, leur emploi ou la menace de leur emploi, ainsi que leurs conséquences humanitaires, qui revêtent tous une importance particulière dans le contexte international actuel. L'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Nous réitérons

également notre appel à la communauté internationale, comme nous l'avons fait lorsque nous assurons la présidence de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes lors de la réunion commémorant la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, pour qu'elle entame des négociations en vue de l'adoption d'un instrument universel juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité dans les plus brefs délais. C'est dans l'intérêt légitime de tous les États non dotés d'armes nucléaires.

L'Argentine reconnaît l'intérêt commun que revêtent, pour l'humanité, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et le droit souverain de chaque État d'y participer. Mon pays est donc convaincu qu'une course aux armements dans l'espace et le déploiement ou l'utilisation d'armes dans l'espace, en plus de constituer une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, porteraient atteinte au développement durable de nos pays. L'Argentine appuie la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. En attendant, il est souhaitable et nécessaire de renforcer les mesures de confiance et de transparence en ce qui concerne les activités spatiales.

L'Argentine joue un rôle actif dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en cherchant constamment à actualiser son cadre réglementaire, en participant aux principaux mécanismes de coordination pour la non-prolifération et la sécurité technologique et physique, et en améliorant ses capacités pour la mise en œuvre effective du mandat. À cet égard, nous avons travaillé en coordination avec tous les organes nationaux compétents pour actualiser notre rapport national de mise en œuvre, dont la version la plus récente a été présentée en 2020. Nous souhaitons également souligner l'importance que nous attachons à la Convention sur les armes biologiques et réitérer notre volonté de parvenir à un consensus afin que la neuvième Conférence d'examen soit couronnée de succès et aboutisse à des mesures efficaces propres à renforcer la Convention, 50 ans après son ouverture à la signature.

Nous réaffirmons notre attachement au programme de désarmement et aux accords de réglementation des armes classiques, y compris en ce qui concerne les nouveaux défis posés par la technologie des armes autonomes. À ce titre, nous rappelons que l'Argentine, de concert avec d'autres pays, a proposé un instrument juridiquement contraignant sous la forme d'un protocole additionnel à la Convention sur certaines armes classiques, qui, nous l'espérons, contribuera à régler cette question.

Enfin, nous soulignons notre engagement à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ce qui nécessite des efforts renouvelés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. À cette fin, il est nécessaire de contrôler le commerce des armes et de veiller à ce qu'il prenne en compte les dimensions économique, sanitaires, de genre et des droits de l'homme de cette question, ainsi que la gestion des munitions tout au long de leur durée de vie.

M. Bobozoda (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Une fois de plus, je voudrais vous assurer du plein appui de ma délégation à votre présidence tout au long de la session.

L'élimination de la menace que représentent les armes de destruction massive reste l'une des questions les plus importantes au monde. Dans ce contexte, le renforcement des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est essentiel au maintien de la sécurité et de la stabilité mondiales. Le Tadjikistan attache une grande importance à la poursuite du renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une composante essentielle du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, du développement de la coopération en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et du renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. À cette fin, le Tadjikistan fait partie des cinq pays d'Asie centrale qui ont créé une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

Mon pays partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et estime qu'aucun mécanisme de désarmement nucléaire ne peut être efficace si toutes les parties concernées n'y adhèrent pas. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à l'application rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Depuis son adhésion à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction en 1995, la République du Tadjikistan s'est pleinement engagée à mettre en œuvre ses dispositions. Nous partageons l'avis selon lequel tout emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les circonstances, le lieu, le moment et l'auteur, doit être considéré comme une violation du droit international. Nous accordons une

grande importance à la mise en œuvre efficace de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous déployons des efforts pour débarrasser l'Asie centrale des mines terrestres et nous appelons nos partenaires internationaux à contribuer à la réalisation de ce noble objectif.

Le Tadjikistan soutient le rôle de premier plan que joue l'ONU dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégal des armes légères sous tous ses aspects, qui constitue le principal mécanisme multilatéral de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous saluons le rôle prépondérant que joue l'ONU dans la promotion du dialogue entre les États Membres dans le domaine des technologies de l'information et des communications, qui ouvrent d'énormes possibilités en matière de développement économique, politique et social, et en particulier pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale.

Nous constatons une tendance à l'augmentation exponentielle des menaces telles que le terrorisme, l'extrémisme, le trafic d'armes et de stupéfiants, la cybercriminalité et d'autres formes de criminalité transfrontalière organisée. C'est pourquoi le Gouvernement tadjik, le Bureau de lutte contre le terrorisme et ses partenaires organiseront à Douchanbé, les 18 et 19 octobre, la Conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de sécurité et de gestion des frontières aux fins de la lutte contre le terrorisme et de la prévention des mouvements de terroristes. Nous invitons les membres à participer à cette importante conférence.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Tadjikistan à coopérer étroitement avec tous les États Membres de l'ONU et les organisations internationales œuvrant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération pour trouver des solutions aux problèmes auxquels le monde est confronté.

M. Mougara Moussotsi (Gabon) : À la suite de mes préopinants depuis le début du présent débat général à la Première Commission, je voudrais à mon tour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de nos travaux. Il me plaît également de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Bien évidemment, je souscris à la déclaration faite par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2), tout en leur sachant gré.

L'adoption du processus de désarmement général et complet avait suscité l'espoir de voir un jour le monde être débarrassé des armes de destruction massive, en tête desquelles les armes nucléaires. Plusieurs décennies après, ces espoirs semblent en retrait des attentes, au regard du manque de progrès significatifs, voire de reculs inquiétants. Certes, quelques acquis sont à mettre au crédit de notre engagement collectif en faveur du désarmement. Il en est ainsi de l'adoption des instruments bilatéraux et multilatéraux de désarmement, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et plus récemment, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'incapacité, cette année, tout comme en 2015, d'aboutir à l'adoption du document final à l'issue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et les votes négatifs récurrents essuyés par les résolutions appelant à la réduction substantielle des arsenaux nucléaires et au désarmement reflètent un manque de volonté manifeste d'avancer dans la mise en œuvre des piliers relatifs à la non-prolifération et au désarmement.

Pour le Gabon, il s'agit de s'engager tant en faveur du désarmement vertical qu'en faveur du désarmement horizontal. L'insistance sur le désarmement vertical ne semble pas rendre justice à ceux qui espèrent vivre dans un monde débarrassé de la terreur nucléaire. Le surarmement trouve sa source essentiellement dans le manque de confiance entre les puissances et l'absence de volonté de bâtir une coexistence fondée sur le respect et les valeurs universelles de paix et de solidarité. Il a aussi pour corollaire d'éroder, sinon de détourner, de précieuses ressources au détriment des secteurs vitaux tels que l'économie, l'éducation, l'agriculture ou même la santé. Nous en appelons à une réduction des dépenses militaires afin de donner plus de chances à la réalisation des objectifs de développement durable et de relever le niveau de couverture sanitaire, surtout au moment où l'humanité reste confrontée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à d'autres défis majeurs touchant à notre sécurité et à notre bien-être collectif. Pour ce faire, la préservation du TNP s'avère cruciale, ainsi que la mise en œuvre effective de cet instrument. Le Gabon demeure fortement attaché au régime de non-prolifération. L'existence d'une station de surveillance sismique dans le sud-est du pays, dans le cadre de la mise en œuvre du TICE, participe de cet engagement constant de mon pays.

Le Gabon condamne l'utilisation d'armes chimiques en raison non seulement de leurs effets dévastateurs, mais

également du fait des souffrances humaines indicibles qu'elles occasionnent. Le Gabon est partie aux instruments juridiques internationaux prohibant l'emploi de telles armes. Au nombre de ces instruments figure le Protocole de Genève, signé en juin 1925 et entré en vigueur en février 1928. Il s'agit du premier instrument d'envergure interdisant l'emploi d'armes chimiques et d'armes bactériologiques. Nous sommes aussi partie à la Convention sur les armes chimiques, signée à Paris le 13 janvier 1993 et entrée en vigueur le 29 avril 1997. Il convient de réaliser également des progrès sur ce terrain.

Pour ce qui est des armes classiques, nous nous félicitons des progrès tangibles réalisés avec l'adoption de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ; du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ; et, surtout, en avril 2013, du Traité sur le commerce des armes, juridiquement contraignant. C'est le lieu de me féliciter de l'adhésion de mon pays à ce traité, qui vient renforcer notre plaidoyer en faveur de la lutte contre la prolifération des armes. Le Gabon appelle à la levée des entraves persistantes qui empêchent encore la pleine mise en œuvre de ces instruments, notamment en ce qui concerne l'identification et le marquage, ainsi que la conservation et le partage de l'information.

Aux premiers jours de notre débat, nous avons été invités par le Président de l'Assemblée générale à jouer notre rôle de chef de file en matière de désarmement dans l'intérêt de l'humanité. Ce défi énorme doit être relevé. Il ne peut l'être que si les États Membres ici réunis s'y engagent sincèrement.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation. Le texte intégral de ma déclaration sera publié dans le *Journal des Nations Unies*.

Soixante-dix-sept ans se sont écoulés depuis les bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. Depuis ce moment, le Japon s'est donné pour mission de jouer un rôle de chef de file dans les efforts internationaux visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki ne doit jamais se répéter. Il est regrettable que le document final de la dixième Conférence des Parties chargée

d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été adopté en raison de l'opposition d'un seul pays. Toutefois, ce résultat décevant ne doit en aucun cas entraver nos actions communes en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, le Japon déposera cette année encore auprès de la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que ce projet de résolution recueillera le soutien le plus large possible en tant qu'expression de notre aspiration sincère à atteindre notre objectif commun.

Le tout premier jour de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, le Premier Ministre japonais Kishida Fumio a annoncé le Plan d'action d'Hiroshima, qui s'articule autour des cinq actions suivantes : partage de la reconnaissance de l'importance de préserver les acquis du non-emploi des armes nucléaires ; renforcement de la transparence, y compris la diffusion d'informations sur l'état de la production de matières fissiles ; poursuite de la réduction du stock mondial d'armes nucléaires ; réalisation de la non-prolifération nucléaire et promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; et promotion d'une compréhension exacte des réalités de l'emploi d'armes nucléaires, notamment en encourageant les visites à Hiroshima et Nagasaki par des dirigeants internationaux et d'autres personnes.

Depuis la période où la guerre froide a atteint son point culminant, on observe une diminution constante du stock mondial d'armes nucléaires. Cette tendance à la baisse doit être maintenue et ne saurait être inversée. L'ouverture et la conclusion rapides de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles sont essentielles pour éviter que le nombre d'armes nucléaires n'augmente. Le Japon appelle les États dotés d'armes nucléaires à déclarer ou à continuer d'appliquer des moratoires sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le mois dernier, une réunion de haut niveau des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été organisée, avec la participation de nombreux chefs d'État et de gouvernement et de ministres. Au cours de cette rencontre, le Premier Ministre Kishida a réaffirmé l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité et souligné la nécessité de maintenir les moratoires actuels sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Le Japon invite tous les États à tout mettre en œuvre pour que les armes

nucléaires ne soient plus jamais utilisées et à s'abstenir de toute déclaration incendiaire concernant l'emploi d'armes nucléaires. À cet égard, le discours du Président Poutine sur la force nucléaire russe, dans le contexte de l'agression contre l'Ukraine, contredit clairement la déclaration commune faite par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires en janvier, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Le Japon exhorte les États dotés d'armes nucléaires, en particulier la Fédération de Russie, à respecter, non pas en paroles, mais en actes, l'engagement vital pris dans leur déclaration. Nous condamnons les propos et les actions impliquant des menaces nucléaires de la part de la Fédération de Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine.

Des mesures concrètes s'imposent pour réduire le risque d'utilisation accidentelle d'armes nucléaires. Les efforts visant à accroître la transparence et la responsabilité par le biais de rapports contribueront à renforcer la confiance entre tous les États Membres. Le Japon encourage également la Chine, en tant qu'État doté d'armes nucléaires et acteur important au sein de la communauté internationale, à poursuivre ses efforts pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à engager un dialogue bilatéral avec les États-Unis conformément au Traité.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée continue de développer ses capacités nucléaires et balistiques et condamnons la série de tirs de missiles qu'elle a récemment effectués, dont celui du 4 octobre, qui a survolé notre territoire pour la première fois en cinq ans, et un autre qui a été effectué le jour suivant. Nous appelons tous les États Membres à réaffirmer leur ferme engagement en faveur de l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires et de tous les programmes nucléaires existants de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des missiles balistiques de toutes portées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons également tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre ces résolutions.

Le Japon souligne l'importance vitale de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Nous soutenons les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et apportons notre plein appui à la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques cette année, pour qu'elle soit couronnée de succès.

Le Japon insiste sur le fait qu'il est urgent d'universaliser et d'appliquer les cadres de maîtrise des armes classiques et de désarmement. C'est en raison de ce sentiment d'urgence que mon pays, en tant que Président du Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance concernant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, promeut la coopération internationale en matière de lutte contre les mines.

Cette année encore, le Japon, aux côtés de la Colombie et de l'Afrique du Sud, déposera auprès de la Première Commission un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous espérons que l'adoption par consensus de ce projet de résolution démontrera qu'ensemble, nous sommes déterminés à nous attaquer à ce problème.

Nous nous félicitons des discussions en cours sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, en particulier celles du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous soutenons les travaux du Groupe de travail à composition non limitée visant à favoriser une compréhension commune du comportement responsable dans l'espace. Mon pays a décidé de s'engager à ne pas procéder à des essais destructifs de missile antisatellite à ascension directe.

Enfin, le Japon se félicite de l'adoption du rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous continuerons à contribuer activement à la promotion d'un cyberspace libre, équitable et sûr.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre accession à la direction de la Première Commission et vous assurer du plein appui de l'Arménie à vos efforts pour guider les travaux de la Commission, tout en gardant à l'esprit les conditions de sécurité difficiles que connaît notre région.

L'Arménie réaffirme son ferme attachement à la mise en œuvre intégrale et universelle des obligations internationales juridiquement contraignantes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité. L'application intégrale, complète et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire des efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes

nucléaires et de leur technologie, à faire progresser la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à favoriser la réalisation de l'objectif de désarmement général et complet.

Au fil des ans, mon pays s'est engagé à mettre en œuvre le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, un traité juridiquement contraignant, et le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité. Malheureusement, l'intégrité du régime de maîtrise des armements classiques a été sérieusement compromise en raison des violations systématiques, intentionnelles et massives de ses dispositions fondamentales par certaines parties. Les politiques de recours à la force pour régler les différends, le bellicisme, la radicalisation et la construction de l'identité par l'État sur la base de la déshumanisation de nations et de groupes ethniques entiers sont devenus des tendances dangereuses qui portent atteinte à la paix et à la sécurité mondiales et régionales. L'ONU doit rester unie en tout temps dans son rejet du recours à la menace ou à l'emploi de la force en violation des buts et principes énoncés dans la Charte.

Le renforcement militaire et les positions militaires incontrôlés et intensifs constituent des signes avant-coureurs d'une menace d'escalade et doivent donc être étroitement surveillés et évalués par les organisations internationales, y compris par des missions sur le terrain. Le renforcement des capacités de l'ONU en matière de surveillance, d'établissement des faits et de communication d'informations est essentiel pour identifier à temps les risques d'escalade dangereuse et prévenir les atrocités.

Les actes d'agression posés par l'Azerbaïdjan contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Arménie représentent une menace imminente pour la paix et la sécurité dans la région du Caucase du Sud et au-delà. L'offensive militaire déclenchée par l'Azerbaïdjan récemment, le 13 septembre, a visé les régions de l'est et du sud-est de mon pays, faisant plus de 200 morts, notamment parmi la population civile. Environ 8 000 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été déplacées temporairement. Des villes densément peuplées situées au cœur du territoire arménien ont essuyé des tirs ciblés, en violation flagrante des Conventions de Genève. Ces attaques ont été précédées d'autres actes d'agression en mai, juillet et novembre 2021.

En violation flagrante du droit international humanitaire, l'Azerbaïdjan a capturé, torturé et tué un certain nombre de militaires arméniens, dont plusieurs

femmes, qui ont été exposés aux pires actes de barbarie, y compris des agressions sexuelles, des meurtres violents et des mutilations. Les vidéos choquantes d'exécutions extrajudiciaires barbares de prisonniers de guerre arméniens sont largement célébrées sur les réseaux sociaux en Azerbaïdjan. Les preuves bien documentées montrant le comportement criminel de l'armée azerbaïdjanaise sont indéniables. Il est plus impératif que jamais que toutes ces atrocités fassent l'objet d'une enquête approfondie et que leurs auteurs soient traduits en justice.

La semaine dernière, le 28 septembre, les forces d'invasion azerbaïdjanaises ont procédé à une nouvelle provocation militaire en utilisant des mortiers et des armes de gros calibre, ce qui a entraîné la mort de trois militaires. Les forces azerbaïdjanaises poursuivent la concentration et le renforcement de leurs positions le long des frontières et dans les régions occupées de l'Arménie, ce qui constitue un risque de nouvelle escalade. Les antécédents notoires de ce pays voisin en matière de non-respect des traités et régimes de maîtrise des armements classiques, d'exercices militaires à grande échelle non déclarés, de renforcement militaire incontrôlé et de refus constant de mettre en œuvre des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre des organisations régionales au fil des ans ont démontré une intention claire de provoquer une nouvelle agression militaire dans notre région. Malheureusement, l'absence de réaction adéquate de la part des organisations internationales et régionales compétentes et de mesures face au non-respect manifeste par l'Azerbaïdjan de ses obligations juridiquement contraignantes a permis à ce dernier de poursuivre ses politiques agressives.

L'Arménie a porté la question des récentes attaques et invasions de l'Azerbaïdjan à l'attention du Conseil de sécurité, et nous continuerons à soulever cette question auprès de l'ONU et de ses organes afin qu'ils assument leur responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qu'ils condamnent résolument les attaques criminelles perpétrées contre l'intégrité territoriale de l'Arménie et qu'ils appellent au retrait immédiat et inconditionnel des troupes de notre territoire. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit agir résolument face aux violations systémiques et flagrantes des obligations internationales juridiquement contraignantes. La pratique criminelle consistant à recourir à la force pour s'emparer de territoires ou pour régler des différends internationaux doit être condamnée sans équivoque et les auteurs de cette pratique doivent être sanctionnés en conséquence.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège promeut activement le désarmement et la

non-prolifération nucléaires depuis des décennies et reste déterminée à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les défis actuels posés au désarmement nucléaire sont nombreux. Ces derniers mois, la sécurité mondiale s'est rapidement détériorée. L'attaque militaire non provoquée et impitoyable de la Russie contre l'Ukraine et la persistance de déclarations irresponsables sur les armes nucléaires constituent une menace directe pour la sécurité internationale. Il convient de rappeler que quelques semaines seulement avant l'invasion, la Russie a signé une déclaration commune des cinq membres permanents du Conseil de sécurité affirmant qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être menée.

Les problèmes liés à la prolifération sont en hausse et suscitent de grandes inquiétudes. La poursuite par la République populaire démocratique de Corée de la mise au point de son programme d'armes nucléaires et l'annonce récemment faite par ce pays concernant sa politique d'emploi de ce type d'armes sont destabilisantes et alarmantes. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses programmes nucléaire et balistique de manière complète, vérifiable et irréversible et de s'engager à nouveau dans des négociations sérieuses à cette fin. En outre, nous sommes profondément préoccupés par l'avenir du Plan d'action global commun. La Norvège exhorte l'Iran à respecter à nouveau ses engagements en matière nucléaire.

Tout emploi d'armes nucléaires aurait des répercussions mondiales. Les conséquences humanitaires et environnementales seraient catastrophiques. Oui, il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées. Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous ne pouvons donc pas permettre que le seuil d'utilisation du nucléaire soit abaissé. Nous devons persévérer dans nos efforts pour réduire les risques et ouvrir la voie à de futurs accords de désarmement et de maîtrise des armements.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le fondement de nos efforts en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous regrettons que la Russie ait bloqué le consensus à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération. Nous devons néanmoins être encouragés par le fait que les États parties ont réussi à trouver un terrain d'entente sur les questions qui les divisent et ont fait preuve d'un ferme attachement au

Traité. L'objectif primordial du Traité sur la non-prolifération est de réduire et, à terme, d'éliminer les arsenaux nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être mutuel, équilibré, irréversible et vérifiable. La Norvège continue de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la vérification du désarmement, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, et se félicite des progrès accomplis dans ce domaine.

La Norvège continue de plaider pour l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et engage les huit pays visés à l'annexe 2 à le ratifier sans délai. L'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel constituent la norme de vérification mondiale. Nous devons également prendre les mesures nécessaires pour réglementer la mise au point de systèmes d'armes autonomes.

Un cyberspace ouvert, libre et sûr est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'idée selon laquelle le droit international est applicable au cyberspace est le fondement des rapports adoptés par consensus par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Cet objectif ne peut être atteint que par la mise en œuvre et le respect des normes par tous les États.

La Norvège reste attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et au maintien de celui-ci en tant qu'environnement pacifique, sûr, stable, préservé et durable, accessible à tous. Nous nous félicitons de l'approche globale adoptée par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales.

Les conventions mondiales interdisant les armes chimiques et biologiques sont les piliers fondamentaux de notre architecture de non-prolifération. De manière assez inquiétante, nous avons assisté à l'emploi récurrent d'armes chimiques. Dernièrement, la Fédération de Russie a tenté de diffuser de fausses informations selon lesquelles des armes biologiques sont produites en Ukraine. De telles allégations non fondées portent atteinte à la coopération multilatérale. Nous ne pouvons pas permettre que ces piliers soient érodés par des violations flagrantes ou que les conventions deviennent des arènes pour la dissémination de fausses accusations.

Nous devons donc veiller à ce que les prochaines conférences d'examen servent à renforcer ces conventions et à réaffirmer leurs intentions ultimes, à savoir faire en sorte que les armes chimiques et biologiques ne puissent être et ne soient, en aucun cas, utilisées. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour ceux qui mettent au point et utilisent des armes chimiques et biologiques. La Norvège réaffirme son soutien au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

Nous soutenons fermement l'universalisation du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, qui contribue à la transparence et au renforcement de la confiance dans le développement de la technologie balistique. Le Traité sur le commerce des armes établit une norme universelle de responsabilité dans le commerce international des armes. Nous continuons à promouvoir le Code et à appuyer les efforts pour assurer une mise en œuvre effective du Traité par tous les signataires. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ont connu un immense succès, mais nous assistons à une augmentation alarmante de l'emploi de ces armes, y compris les armes improvisées. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre et universaliser ces conventions qui sauvent des vies.

La Norvège poursuivra également ses efforts pour promouvoir l'égalité des genres et une participation diversifiée aux processus de désarmement, et nous soutiendrons les initiatives visant à associer la jeune génération à cette entreprise.

M^{me} Phat (Cambodge) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation tout au long de votre mandat.

Le Cambodge s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Thaïlande et de l'Indonésie, respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Alors que le monde entre dans une période de grande incertitude et de fragilité due aux rivalités géopolitiques entre les superpuissances, la coopération internationale et la confiance mutuelle doivent être renforcées. Comme nous sommes tous responsables de la préservation de la paix et de la sécurité internationales

en toutes circonstances, le Cambodge demande instamment à toutes les parties à tout conflit dans le monde de faire preuve de la plus grande retenue, de recourir aux moyens diplomatiques et de reprendre les négociations pour éviter absolument l'emploi de tous les types d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, le fait qu'un document final n'a pas pu être adopté à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération montre que des efforts supplémentaires sont nécessaires. Ce revers ne devrait pas constituer un obstacle à la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Outre le Traité sur la non-prolifération, le Cambodge se félicite du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue en juin, et de l'adoption consensuelle de la déclaration et du plan d'action, qui accélérera le processus d'élimination totale des armes nucléaires dans le monde. Il importe que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur, car cela contribuerait à réduire la course aux armements nucléaires et à atténuer le risque de guerre nucléaire. Il est donc impératif que les 44 pays visés à l'annexe 2 du Traité le signent et le ratifient.

Au niveau régional, le Cambodge se joint aux autres États membres de l'ASEAN pour mettre en œuvre le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et son plan d'action étendu pour la période 2023-2027, afin que notre région et nos populations soient en sécurité et vivent sans crainte de toute autre arme de destruction massive. Ma délégation engage les États dotés d'armes nucléaires à soutenir nos efforts en signant le protocole au Traité. S'agissant des armes de destruction massive, le Cambodge souscrit pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du désarmement concernant ce type d'armes et d'un nouvel agenda pour la paix. Au niveau national, le Cambodge a démontré son engagement ferme, par le biais de l'article 54 de la Constitution, en promulguant une série de lois interdisant les activités liées aux armes de destruction massive et en renforçant les institutions nationales afin de garantir la mise en œuvre effective des lois, politiques et mesures pertinentes.

Une coopération étroite entre les pays est nécessaire pour lutter contre la contrebande d'armes légères et de petit calibre, car elle représente une menace grave à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement socio-économique au niveau national. À cet égard, le Cambodge se félicite du succès de la huitième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, qui a adopté ses conclusions par consensus.

Le Cambodge continuera d'accorder une grande importance à la Convention d'Ottawa. Alors que des millions de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre ont été détruits, nous tenons à remercier la communauté internationale de sa contribution et de son soutien continu. Dans ce domaine, nous sommes heureux d'informer la Commission que nous avons lancé le 3 juillet, le projet de lutte antimines dénommé « Samdech Techo Project for Mine Action ». Le projet vise à accélérer les efforts de déminage afin que le Cambodge devienne une nation débarrassée de mines à l'horizon 2025.

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer que la paix, la sécurité et le développement durable sont essentiellement importants pour tous. Par conséquent, nous appelons les États à faire preuve de volonté politique et à s'engager à éliminer les armes de destruction massive afin que les générations futures puissent vivre dans un monde où règnent la paix, la sécurité et la prospérité.

M. Ben Zitun (Libye) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Je vous souhaite plein succès. Je tiens également à remercier votre prédécesseur pour sa direction des travaux de la Commission à sa session précédente. Je réaffirme la volonté de ma délégation de coopérer avec vous et les autres délégations pour atteindre les objectifs souhaités.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République d'Iraq, de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Groupe des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2).

Au moment où nous entamons les travaux de la Première Commission à la présente session, nous assumons une grande responsabilité historique envers nos peuples et nos nations, qui croient en la Charte des Nations Unies et s'y conforment pour assurer à l'humanité sécurité, stabilité, développement et prospérité sur notre petite planète. Il nous incombe d'agir avec diligence et honnêteté, d'adopter des mesures et d'intensifier nos efforts pour atteindre le noble objectif de l'élimination de toutes les armes qui menacent la sécurité, la sûreté et l'avenir des peuples. Nous devons également mettre fin aux rivalités politiques qui nous

empêchent de parvenir à un consensus sur l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Dans ce contexte, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a prouvé sa résilience et son efficacité pour contenir la prolifération de ces armes. Néanmoins, l'incapacité à mettre pleinement en œuvre ses dispositions de manière transparente continue d'être une source de profonde inquiétude, de même que certains désaccords sur ses principaux buts et objectifs. Le fait qu'un document final n'a pas pu être adopté à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, qui s'est tenue à New York en août, en est la preuve.

Les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore respecté l'accord nucléaire mais poursuivent plutôt leurs programmes de modernisation de leurs arsenaux, ce qui entraînera le monde dans une nouvelle course aux armements et provoquera des tensions dans les relations internationales, qui compromettent et mettront directement en péril la paix et la sécurité internationales. Cela va réduire à néant tous les efforts déployés par l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la lutte contre la production d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela pourrait entraîner des risques incontrôlables, et a d'ailleurs conduit de nombreux pays, dont le mien, et un certain nombre d'organisations non gouvernementales concernées à négocier un instrument international d'interdiction des armes nucléaires, ce qui a abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant de ce type. À cet égard, nous réitérons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils fassent preuve de bonne foi et de solidarité à l'égard de tous les efforts visant à débarrasser le monde de ces armes mortelles et qu'ils adhèrent sans délai au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin d'en assurer l'universalité et d'apporter une contribution historique à la réalisation de la sécurité collective.

La Libye réaffirme que la non-prolifération relève de la responsabilité de tous les États parties au Traité, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Il s'agit d'un facteur essentiel pour atteindre l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. L'élimination de toutes les armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. En attendant la réalisation de cet objectif, la Libye réaffirme l'importance de reconnaître les initiatives de renonciation volontaire aux armes nucléaires et aux programmes y relatifs. À

cet égard, nous rappelons que notre pays a renoncé à son programme d'armement nucléaire en 2003, et nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple.

Notre monde connaît toujours de nombreux conflits armés qui ont causé d'énormes pertes humaines et matérielles, le déplacement de millions de personnes, l'instabilité, des violations flagrantes des droits humains et une pauvreté sans précédent, conséquence indirecte d'ingérences étrangères négatives dans certains cas. Ces ingérences sont motivées par des intérêts étroits et des desseins cachés, au détriment de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité des peuples. Ces interventions irresponsables ont prolongé certaines crises et entravé les efforts consentis pour y apporter des solutions pacifiques.

Aujourd'hui, mon pays, la Libye, souffre du fait de ces interventions, qui ont compliqué sa situation, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces violations continues ont entravé la recherche de solutions pacifiques pour mon pays. Il est clair que les États concernés poursuivent leurs violations, en profitant de l'absence de sanctions dissuasives de la part de l'Organisation et de la communauté internationale.

La Libye souligne le rôle prépondérant des accords portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, chimiques et d'autres armes de destruction massive dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Ces instruments représentent un pas dans la bonne direction et ont prouvé leur efficacité dans diverses régions du monde. À cet égard, mon pays salue les efforts déployés au niveau régional pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous nous félicitons une nouvelle fois de la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, convoquée par l'ONU en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons également que cette conférence a réussi à adopter un certain nombre de résolutions importantes de fond et de procédure, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général à cet égard (A/75/63). Mon pays salue également le succès de la deuxième session, qui s'est tenue en novembre 2021, sous la présidence de l'État frère du Koweït. Nous appelons toutes les parties concernées à saisir l'occasion de participer à la troisième session de la Conférence, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République libanaise, un pays frère. Nous espérons que cette rencontre permettra d'obtenir des résultats positifs qui accéléreront le processus de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient

par la voie des négociations et d'un dialogue direct entre les parties concernées, afin de parvenir à un instrument juridiquement contraignant qui jetterait des bases solides pour la réalisation et la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

La Libye, qui est l'un des pays du bassin de la Méditerranée, restera attachée à la coopération, à la coordination et à la concertation avec les autres pays du bassin afin de renforcer la paix, la sécurité, le développement socioéconomique et la prospérité de tous les peuples de la région et de diffuser une culture de paix.

Dans la plupart des conflits actuels, les combattants utilisent principalement des armes légères. Celles-ci sont largement utilisées dans les conflits entre États et ce sont les armes de prédilection dans les guerres civiles, les actes de terrorisme, la criminalité organisée et les guérillas. C'est pourquoi la Libye réaffirme l'importance capitale d'imprimer un nouvel élan au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est également essentiel d'empêcher l'acquisition de ces armes par les terroristes et les groupes armés.

Le texte intégral de la présente déclaration sera téléchargé sur le portail eStatements.

M^{me} Norton (Canada) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation.

La présente session de la Première Commission se déroule alors que nous subissons encore les effets de la pandémie et que nous sommes confrontés à d'autres défis importants, comme les changements climatiques et la guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine. La pandémie nous a montré à quel point notre monde est complexe, interdépendant et vulnérable. La pandémie nous a également révélé que la coopération internationale peut permettre de relever des défis mondiaux, comme en témoigne l'accélération de la mise au point de vaccins et de la capacité de production mondiale pour faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous pouvons tous tirer parti de ces enseignements pour promouvoir un monde plus sûr et plus sécurisé.

Il est profondément regrettable qu'un consensus n'a pu être atteint sur un document final à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

en grande partie à cause de l'opposition de la Russie. La Russie continue de mener une guerre d'agression contre l'Ukraine, violant la Charte des Nations Unies et bafouant les garanties de sécurité qu'elle a données à l'Ukraine dans le Mémoire de Budapest. La Russie, membre du Conseil de sécurité et État doté d'armes nucléaires, a imprudemment menacé de les utiliser et a saisi par la force des installations nucléaires pacifiques dans un État non doté d'armes nucléaires. Le comportement des autorités russes constitue une menace sérieuse pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et pour un ordre international fondé sur l'état de droit, et non sur la loi du plus fort. Malgré un résultat décevant, la grande majorité des États parties a réaffirmé la validité et l'intégrité du Traité en tant que fondement de la poursuite mondiale du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Canada demeure inébranlable dans son engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce à la mise en œuvre complète du TNP.

Nous invitons la Russie et les États-Unis à assurer le suivi du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous demandons instamment l'adoption de nouvelles mesures de réduction des risques, ainsi que des progrès dans la vérification du désarmement nucléaire. Le Canada continue à plaider en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'ouverture, attendue depuis longtemps, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Tous les États possédant des armes nucléaires doivent prendre des mesures décisives pour accélérer leur élimination. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par l'expansion rapide et non transparente de l'arsenal nucléaire de la Chine.

Le Canada condamne les programmes nucléaires et de missiles en cours de la République populaire démocratique de Corée. Le lancement, le 4 octobre, d'un missile balistique à portée intermédiaire au-dessus du territoire japonais a constitué une dangereuse provocation qui a mis en péril la vie de civils japonais, a inutilement accru les tensions dans la région et a violé de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

Nous appuyons les efforts multilatéraux visant à encourager l'Iran à respecter ses engagements nucléaires au titre du Plan d'action global commun et à honorer ses obligations en vertu de son accord de garanties généralisées. La communauté internationale doit veiller à faire respecter les normes internationales qui promeuvent l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, reconnaître l'accord de garanties généralisées, ainsi

qu'un protocole additionnel, comme la norme de vérification des garanties, et continuer à promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Le Canada est déterminé à faire respecter la norme mondiale contre la possession et l'emploi d'armes biologiques et chimiques. Nous nous opposons fermement aux campagnes de désinformation orchestrées par la Fédération de Russie visant la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Les affirmations de la Russie concernant des actes de provocation posés par l'Ukraine avec de telles armes, ainsi que les allégations de manque de professionnalisme et de partialité visant l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques quant à l'emploi d'armes chimiques par la Syrie, n'ont aucun fondement. C'est la Russie, et non l'Ukraine, qui a utilisé une arme de type Novitchok à Salisbury en 2018, puis lors de la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny.

En ce qui concerne l'espace, le Canada encourage tous les États à l'utiliser de manière pacifique et durable. Mais l'infrastructure spatiale est vulnérable aux menaces tant dans l'espace que sur la Terre. Mon pays a été le premier à se joindre à l'engagement des États-Unis de renoncer aux essais de missile antisatellite à ascension directe. Il s'agit d'une norme émergente de comportement responsable dans l'espace, et nous nous félicitons du nombre croissant d'États qui ont pris des engagements similaires. Nous espérons qu'à l'avenir, cet accord pourra être codifié dans un instrument juridiquement contraignant. Le Canada participe activement au groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Il s'agit là d'une façon pragmatique de réduire les malentendus, les mauvaises interprétations ou les faux calculs entre les États.

(l'oratrice poursuit en français)

En tant qu'État partie, le Canada encourage tous les États à adhérer au Traité sur le commerce des armes. Le détournement d'armes conventionnelles a des conséquences dévastatrices sur la sécurité internationale et les droits de la personne. Nous demandons l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, qui célèbre cette année son vingt-cinquième anniversaire. Ces armes explosives tuent et blessent les civils de manière indiscriminée et disproportionnée. Les États Membres doivent s'assurer que toutes les armes sont conformes au droit international humanitaire, Le

Canada soutient fermement le cadre pour un comportement responsable des États dans le cyberspace, qui comprend les 11 normes volontaires convenues, l'applicabilité du droit international et les mesures de cyberconfiance. Nous continuerons à nous engager activement au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) de l'ONU pour poursuivre l'élaboration du cadre. Nous sommes satisfaits de l'adoption par le groupe d'un rapport d'activité annuel consensuel en juillet 2022, et nous espérons que le groupe continuera à proposer des orientations concrètes. Nous croyons fermement qu'une consultation étroite avec les parties prenantes sous-tend les travaux du groupe de travail à composition non limitée. Le Canada appuie également la résolution sur le cyberprogramme d'action des Nations Unies pour un comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous sommes impatients de travailler avec tous les États à l'élaboration de ce nouveau mécanisme qui devrait se concentrer sur la mise en œuvre pratique et orientée vers l'action du cadre, et créer un espace permanent pour l'établissement de la confiance entre les États. Nous croyons que le Programme d'action peut être élaboré parallèlement à l'actuel groupe de travail, de façon coordonnée et sans chevauchement.

Le Canada défend sans relâche la participation égale, efficace et significative des femmes et d'autres voix sous-représentées, comme les jeunes et les peuples autochtones, à toutes les étapes des processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qu'il s'agisse d'élaborer des politiques, de négocier des résolutions, de rédiger des traités, de mettre en œuvre des engagements et des obligations sur le terrain ou de rendre compte des progrès réalisés. Une plus grande diversité de pensée et de représentation conduit à de meilleurs résultats et, en fin de compte, à un monde plus sûr et plus sécurisé. Alors que nous amorçons notre travail, le Canada aimerait faire référence à l'engagement public pris par notre mission permanente à New York en matière d'égalité des sexes. Nous tenons à souligner notre volonté continue à veiller à ce que notre travail soit mené de manière inclusive et respectueuse dans les réunions formelles et informelles et nous savons que nous pouvons compter sur votre appui.

Enfin, le Canada s'engage à poursuivre son engagement avec la société civile, qui a une perspective importante sur ces questions. De nombreuses organisations de la société civile présentes ici à New York cherchent depuis des années, voire des décennies, des progrès, des solutions et des réponses en

matière de désarmement, de paix et de sécurité. Nous reconnaissons et remercions la société civile pour ses contributions inestimables et nous nous réjouissons de continuer à travailler avec elle.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et à la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom des pays nordiques (voir A/C.1/77/PV.2).

Je vous adresse, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre élection. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Le 24 février, l'environnement international de sécurité s'est détérioré de façon spectaculaire. La Suède réitère dans les termes les plus forts sa condamnation de l'agression illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Les menaces brandies par la Russie de recourir à l'arme nucléaire sont totalement inacceptables et constituent des violations flagrantes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. La Russie, et personne d'autre, menace d'utiliser des armes nucléaires et abaisse le seuil atomique. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les simulacres de référendum organisés dans les régions de l'Ukraine actuellement et partiellement occupées par la Russie. La Suède ne reconnaîtra jamais leurs résultats falsifiés. Ces pseudo-référendums n'ont aucune validité ni aucun effet juridique, et nous ne reconnaitrons pas non plus les annexions illégales du territoire ukrainien par la Russie. Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia sont, comme la Crimée, des parties de l'État souverain d'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il est de la responsabilité juridique de tous les États de ne pas reconnaître ces annexions illégales.

La Suède regrette profondément que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure d'adopter un document final en raison du blocage du consensus par la Russie. Bien que le projet de document soit loin d'être parfait, il aurait donné un élan important aux avancées et au suivi des activités de la Conférence d'examen. La Suède se félicite de l'appui ferme des États parties aux propositions faites dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire. Malgré l'issue insatisfaisante de la Conférence, le TNP demeure la pierre angulaire de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération

nucléaires et les obligations et engagements qui en résultent, y compris ceux découlant des conférences d'examen précédentes, restent valables.

La paix et la sécurité internationales relèvent de la responsabilité de tous les États. Pourtant, le manque de transparence de la part de certains États et la réduction progressive de la confiance font qu'il est de plus en plus difficile de réaliser des progrès indispensables en matière de désarmement et de non-prolifération. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles sont deux éléments essentiels. La Suède exhorte tous les États à œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelle à des négociations immédiates et à l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Un autre élément important est la vérification du désarmement nucléaire. Mon pays participe activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et au Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et encourage vivement d'autres États à prendre part à ces travaux.

Nous sommes profondément préoccupés par les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment à ce pays de respecter ses engagements internationaux et d'entreprendre une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et de s'engager à nouveau dans des négociations sérieuses. Nous restons attachés à une solution pacifique à la situation dans la péninsule coréenne et nous poursuivons nos efforts visant à promouvoir le dialogue.

La situation en Iran est devenue une source de profonde préoccupation pour le système de garanties et le régime mondial de non-prolifération. Nous appelons ce pays à accepter le dernier ensemble de propositions faites par l'Union européenne afin que le Plan d'action global commun puisse enfin être rétabli.

La Suède souligne le rôle indispensable de l'Agence internationale de l'énergie atomique et met en avant l'importance de son système de garanties. Les accords de garanties généralisées, ainsi que les protocoles conformes au modèle de protocole additionnel de 1997, constituent la norme actuelle de vérification des garanties et doivent être universellement appliqués.

La norme internationale de lutte contre les armes chimiques et biologiques est indispensable à notre sécurité collective. Tout emploi d'armes chimiques ou

biologiques constitue une violation du droit international dont les auteurs doivent rendre des comptes. Nous condamnons la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny en 2020 et réitérons notre appel aux autorités russes pour qu'elles coopèrent pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de garantir une enquête internationale impartiale et de traduire les responsables de cet acte en justice.

La neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques débute le mois prochain. Il s'agit d'une occasion unique de s'assurer que la Convention puisse préserver son rôle central dans la prévention de l'utilisation abusive de la biologie à des fins hostiles. Nous rejetons fermement les accusations sans fondement de la Russie, selon lesquelles l'Ukraine possède un programme d'armes biologiques. Ces allégations sapent à la fois la Convention et la coopération internationale nécessaire à la lutte contre les maladies infectieuses.

Une approche globale de la maîtrise des armements et du désarmement est essentielle. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons préserver et renforcer les principaux instruments de maîtrise des armements classiques. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et nous exhortons tous les États qui ne sont pas encore parties à ce traité historique à y adhérer.

Les flux illicites, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement des armes et des munitions, en particulier des armes légères et de petit calibre, méritent une attention soutenue. La mise en œuvre d'instruments primordiaux, tels que le Traité sur le commerce des armes, et le soutien aux programmes qui s'attaquent aux menaces à la sécurité physique et aux dimensions socio-économiques et sexospécifiques de la violence armée restent très importants.

L'espace est un bien commun mondial, qui doit être utilisé dans l'intérêt de tous. Nous soulignons que le droit international, dont la Charte des Nations Unies, s'applique aux activités menées dans l'espace. La Suède reste fermement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui est essentiel pour garantir l'utilisation à long terme du milieu spatial à des fins pacifiques. Nous soutenons les travaux en cours au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Le fait de s'accorder sur des normes volontaires est un pas en avant, sans exclure la possibilité de futures mesures juridiquement contraignantes.

Les défis auxquels la communauté internationale est confrontée sont nombreux et complexes. La Suède est convaincue que le multilatéralisme est le meilleur moyen de les relever, tout en protégeant et en renforçant l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous vous assurons de tout notre appui et de notre entière coopération.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Les tensions croissantes sur la scène internationale soulignent aujourd'hui à nouveau l'urgence d'une élimination totale, irréversible et vérifiable des armes nucléaires. Il est plus important que jamais que les États dotés d'armes nucléaires appliquent l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, l'échec, pour la deuxième fois, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP intensifie la pression sur la capacité de cet instrument à relever les défis auxquels il est confronté en termes de mise en œuvre de l'article VI et de son universalisation, compte tenu du rôle croissant des armes nucléaires dans les doctrines militaires et de la tendance à leur mise au point.

L'Égypte a exprimé à plusieurs reprises sa vive inquiétude quant aux conséquences de ces tensions internationales sur le retour d'une course aux armements, non seulement dans le domaine des armes de destruction massive, mais aussi dans celui de l'espace, des technologies de l'information et des communications et d'autres technologies émergentes. L'absence de volonté politique de la part de certains États continue de bloquer tout progrès substantiel dans la réalisation des objectifs convenus et le respect des engagements partagés. Le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent à s'appuyer sur la dissuasion nucléaire ou à résister à l'ouverture de négociations sur des instruments juridiquement contraignants visant à réglementer un certain nombre de technologies stratégiques et émergentes et à minimiser les menaces qu'elles font peser sur la paix et la sécurité internationales ne peut plus être une norme moralement ou politiquement acceptable.

L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demeurent les préoccupations les plus pressantes. À cet égard, la Première Commission est

saisie du projet de résolution annuel présenté par l'Égypte sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et du projet de résolution soumis par le Groupe des États arabes sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Une fois encore, nous maintenons le texte de ces deux importants projets de résolution sans aucun amendement de fond. Nous comptons sur l'appui continu de tous les États Membres à ces deux projets de résolution et gardons l'espoir que le consensus sur le projet de résolution relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient sera rétabli. Cet objectif est un impératif mondial partagé, et une voix unifiée sur la question envoie un message fort indiquant qu'il reste d'une importance capitale pour nous tous.

Dans ce contexte, l'Égypte se félicite vivement du succès de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, tenue sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, qui a adopté une déclaration politique, et de la deuxième session tenue sous la présidence de l'État du Koweït, qui a adopté le règlement intérieur et un rapport final et a créé un comité de travail informel pour les consultations intersessions.

En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Égypte et Sri Lanka ont présenté leur projet de résolution annuel, qui souligne la nécessité de mesures pratiques, d'un dialogue et de négociations sur ce sujet de plus en plus important, tout en rappelant à nouveau la nécessité de respecter tous les engagements antérieurs dans ce domaine stratégique.

S'agissant de la cybersécurité et des aspects des technologies de l'information et des communications liés à la sécurité internationale, nous nous félicitons de la conclusion réussie du premier cycle annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé par la résolution 75/240, et de l'adoption de son premier rapport annuel (A/77/275). Par ailleurs, nous saluons l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, y compris la création d'un programme de bourses des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

Enfin, nous espérons que la Commission fera preuve de la solidarité nécessaire pour traiter efficacement les questions importantes inscrites à son

ordre du jour et réaliser nos aspirations communes en matière de paix, de sécurité et de développement durable, à un moment où les tensions s'accroissent sur la scène internationale.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation lettone.

La Lettonie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner la guerre d'agression injustifiée et brutale de la Russie contre l'État souverain d'Ukraine. Ce crime d'agression constitue une violation flagrante du droit international et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité mondiales. En choisissant la voie de la violence, la Russie piétine sans vergogne ses obligations internationales et fait preuve d'un mépris total à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale. Récemment, la Russie a de surcroît fait montre de son intention de poursuivre l'escalade. La Lettonie déplore l'annonce par la Russie de l'annexion illégitime des territoires ukrainiens occupés, ce qui constitue une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des garanties convenues dans le Mémoire de Budapest. Nous condamnons également le Bélarus pour le soutien continu qu'il apporte à l'invasion russe. La Lettonie réaffirme son plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La Lettonie est convaincue que l'efficacité des règles et des normes dépend d'une maîtrise des armements et d'un processus de désarmement vérifiables. Ce sont des conditions préalables essentielles pour garantir la sécurité mondiale. Les obligations et instruments existants ne peuvent être considérés comme responsables de l'impasse dans laquelle la sécurité mondiale se trouve aujourd'hui. Au contraire, l'obstruction de certains acteurs en est la raison principale.

La Russie a manqué à ses obligations en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et en tant que puissance nucléaire. Nous condamnons le comportement irresponsable de la Russie qui menace la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine, en particulier par l'occupation en cours de la centrale nucléaire de Zaporijia. Nous exprimons par ailleurs notre préoccupation

quant à l'intention de la Russie de transférer au Bélarus des systèmes de missiles balistiques à capacité nucléaire et d'équiper les avions de combat de ce pays afin qu'ils puissent transporter des armes nucléaires. L'objectif ultime, qui vise à faire en sorte que les générations futures puissent prospérer dans un monde exempt d'armes nucléaires, a été sérieusement mis à mal par cette rhétorique dangereuse et inquiétante. Nous demandons à la Russie de se retirer de la centrale nucléaire de Zaporijia et de soutenir la création sur le site d'une zone de sûreté et de sécurité nucléaires.

Il est important de reconnaître que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement. Nous regrettons que le compromis obtenu sur le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité ait été rompu par la Russie, qui a été le seul État à s'y opposer. La désinformation ciblée dont la Russie s'est rendue coupable, accusant à tort l'Ukraine d'utiliser, et de se préparer à utiliser, des substances chimiques ou biologiques sur son territoire, doit être rejetée par la communauté internationale et dissipée comme il se doit. Nous attendons un engagement renouvelé et ferme envers la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques lors des prochaines conférences d'examen.

La communauté mondiale doit poursuivre ses efforts afin d'éviter que plusieurs problèmes de prolifération en cours ne se transforment en crises nucléaires. La Lettonie souligne le rôle essentiel et indépendant joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la vérification du respect par l'Iran de ses obligations en matière de garanties. L'Agence doit être autorisée à effectuer des contrôles sans restriction. Nous demandons instamment à l'Iran de parvenir à un accord et de revenir à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun et du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées.

Le programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que ses capacités en matière de missiles, constituent une violation inacceptable du droit international. Nous condamnons fermement le lancement d'un missile balistique par la République populaire démocratique de Corée au-dessus du territoire japonais le 4 octobre. Le comportement irresponsable de la République populaire démocratique de Corée menace la paix et la sécurité tant dans la péninsule coréenne que dans la région dans son ensemble. La République populaire démocratique de Corée doit s'engager sans délai dans un processus de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

En outre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sont deux impératifs de longue date. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un outil essentiel pour faire progresser le désarmement nucléaire. Nous exhortons donc les autres États à se joindre au très large consensus contre les essais nucléaires.

La Lettonie souligne l'importance d'un cyberspace ouvert, libre, stable et sûr, où les libertés fondamentales et le droit international sont pleinement respectés et défendus. L'augmentation des cyberactivités malveillantes est inquiétante et nécessite des mesures supplémentaires. Nous exprimons notre soutien au projet de résolution à venir visant à établir un programme d'action pour favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace en complémentarité avec le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

La Lettonie soutient les efforts visant à relever les défis de sécurité découlant des nouvelles technologies, y compris ceux liés aux systèmes d'armes autonomes létaux, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. De même, la Lettonie continuera à plaider pour la promotion d'un comportement responsable dans l'espace. Elle souligne qu'il importe de soutenir et de renforcer les instruments de maîtrise des armements classiques, ainsi que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Nous continuons à travailler activement au sein du Traité sur le commerce des armes, du Groupe des fournisseurs nucléaires et de l'Arrangement de Wassenaar. Afin de faciliter un échange de vues ciblé sur les défis et les possibilités dans le domaine du contrôle des exportations à la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, la Lettonie a organisé une manifestation thématique parallèle sur le contrôle des exportations en Afrique dans le cadre des engagements pris au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La Lettonie plaide également pour la mise en œuvre complète du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elle a assumé le rôle de vice-présidente de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet, contribuant ainsi au succès de la réunion.

Enfin, notre appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste inébranlable, en particulier dans le contexte de la prévention et de l'élimination de la violence fondée sur le genre, ainsi que

du renforcement de la résilience des femmes dans les zones de conflit. Le renforcement de la résilience de la société figure également parmi les priorités de la Lettonie au sein de la Commission de consolidation de la paix. Nous sommes fermement convaincus du lien étroit qui existe entre la sécurité mondiale et une participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je tiens tout d'abord à vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre désignation à la présidence de la Première Commission et vous assurer de la participation constructive de la Côte d'Ivoire aux délibérations de cette session. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, pour sa conduite irréprochable de la soixante-seizième session, en dépit des difficultés dues aux restrictions imposées par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2). Elle souhaite faire à titre national les observations suivantes.

Nos travaux s'ouvrent encore cette année dans un contexte exceptionnel, marqué par la montée des tensions internationales, l'émergence de nouveaux conflits et la menace accrue d'un recours à l'arme nucléaire. La tâche de la Commission est donc ardue et sa responsabilité plus grande, surtout avec l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire de l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il nous incombe en conséquence de contribuer plus que de coutume à apaiser les tensions actuelles et à éloigner le spectre d'un affrontement nucléaire.

À cet égard, la Côte d'Ivoire, dont l'attachement sans réserve au principe d'un monde exempt d'armes nucléaires, s'est matérialisé par son adhésion à tous les instruments internationaux qui y concourent, appelle à leur application intégrale. Nous exhortons en particulier les États détenteurs d'armes nucléaires à se conformer à leurs obligations au titre du TNP. Nous les invitons aussi, ainsi que tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Vienne.

De même, il est impérieux d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par sa ratification par les huit États visés à l'annexe 2 et de promouvoir plus ardemment les zones exemptes d'armes nucléaires, qui contribuent à l'édification d'un monde débarrassé de l'arme atomique.

L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 est d'avoir éveillé notre conscience sur le grave risque pour l'humanité que constituerait l'utilisation délibérée ou accidentelle d'armes biologiques et chimiques ainsi que la nécessité d'œuvrer à prévenir leur propagation. En outre, nous assistons à une réémergence inquiétante des armes chimiques. Pour mon pays, le principe d'une élimination complète est également applicable à ces deux catégories d'armes de destruction massive. Il importe donc de faire cesser leur usage, de prévenir et maîtriser leur réapparition par l'amélioration de la mise en œuvre des instruments juridiques contraignants qui prohibent la production et la possession de ces armes. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour améliorer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques de 1972 et de la Convention sur les armes chimiques de 1992, ainsi que de la résolution 1540 (2004) visant à empêcher la détention d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

Les armes et les munitions classiques sont celles qui continuent de représenter une menace immédiate et quotidienne pour de nombreuses populations à travers le monde. Elles constituent, en effet, des facteurs qui nourrissent les conflits, le terrorisme, la criminalité transnationale et la violence armée urbaine dans plusieurs régions de la planète. En Afrique, le coût humain de leur utilisation et les souffrances qu'elles infligent sont incalculables. Elles représentent également le principal défi à la stabilité et au développement de ce continent. Leur réglementation et la limitation de leur emploi s'impose donc à la communauté internationale. Mon pays salue à cet égard les actions courageuses déjà entreprises depuis quelques années et appellent à leur renforcement pour une plus grande efficacité. Il s'agit, au niveau africain, de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » visant à mettre un terme aux conflits en Afrique et à créer les conditions favorables à la croissance, au développement et à l'intégration du continent. Dans le cadre de cette initiative, la Côte d'Ivoire a participé en 2020 et en 2022 au projet « Mois de l'amnistie en Afrique », visant à réduire la détention et le trafic des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons de la poursuite de ce projet dans d'autres pays africains.

Il convient également de mentionner le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'organisation avec succès de la huitième Réunion biennale d'examen. La mise en œuvre effective des conclusions de cette réunion doit être

érigée en priorité, en particulier l'opérationnalisation du programme de bourse de formation spécialisée sur les armes légères et de petit calibre, destiné à renforcer les capacités techniques des pays en développement. De même, la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédiera aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions est à saluer. L'universalisation et l'application concrète du Traité sur le commerce des armes doivent, en outre, être encouragées, afin de mieux contrôler les transferts des armes classiques et assurer la sécurité régionale et internationale.

Les défis sécuritaires liés aux technologies numériques constituent une autre source de préoccupation pour la Côte d'Ivoire, qui mène de nombreuses actions en vue de garantir la sécurité et la fiabilité de son cyberspace national. L'adoption, le 22 décembre 2022, de la Stratégie nationale de cybersécurité 2021-2025, avec pour ambition de positionner le pays comme un des leaders africains de la sécurité du numérique, s'inscrit dans ce cadre. En outre, la Côte d'Ivoire est résolument engagée aux niveaux régional et international dans les efforts collectifs pour un cyberspace mondial sûr, stable et pacifique. En témoigne notre participation aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation ainsi que notre détermination à promouvoir et à appliquer des normes de comportement responsable relatives aux technologies de l'information et des communications. C'est le sens aussi de l'appui de mon pays, en qualité de coauteur, à la résolution sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Un des motifs de satisfaction en matière de désarmement au cours de cette année est indiscutablement la tenue de la session annuelle de la Commission du désarmement, mettant ainsi fin à une interruption de trois ans, en raison de profonds désaccords entre certains membres. Nous saluons les importantes conclusions des délibérations de cette session sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi que de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il nous faut maintenant les mettre en œuvre. Ma délégation souhaite également que cette même dynamique prévaille pour la Conférence de désarmement et favorise la poursuite des négociations de fond sur les questions prioritaires pour la stabilité mondiale.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son profond attachement à un monde en paix, débarrassé de toutes les

menaces à la stabilité régionale et internationale, à l'édification duquel la Première Commission doit apporter une contribution décisive au cours des présents travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer le droit de réponse de ma délégation à la suite des propos inacceptables tenus par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2) et par la représentante de la France (voir A/C.1/77/PV.3), ainsi que par quelques autres, concernant le Plan d'action global commun (PAGC) et le programme nucléaire pacifique de l'Iran.

Il convient de rappeler à ces délégations que ce sont les États-Unis, et non l'Iran, qui se sont retirés unilatéralement et illégalement du PAGC, qui ont réimposé des sanctions et qui ont lancé une campagne de pression maximale contre l'Iran. En outre, c'est l'Union européenne, et non l'Iran, qui a abandonné ses obligations au titre du PAGC et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. En effet, l'Iran respectait pleinement ses obligations, comme le confirment 15 rapports consécutifs du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En outre, ce n'est qu'après plus d'une année de patience et de prudence stratégiques, au cours de laquelle l'Iran a continué de mettre en œuvre intégralement ses engagements, que le pays a progressivement commencé à se prévaloir de son seul recours, à savoir cesser de tenir ses engagements réciproques, comme le prévoient expressément les paragraphes 26 et 36 du Plan d'action.

Les échanges qui se sont tenus récemment à Vienne ont donné aux participants au Plan d'action global commun, et en particulier aux États-Unis, une occasion singulière de prouver leur intention sincère d'honorer à nouveau leurs engagements en levant toutes les sanctions inhumaines et illégales de manière effective et vérifiable. Il reste à voir si l'Administration actuelle des États-Unis est prête à abandonner sa politique de pression maximale et son recours aux mesures coercitives unilatérales, et à respecter le droit international et ses engagements concernant la levée des sanctions de manière complète, effective et vérifiable, en prenant toutes les décisions qui s'imposent. Les États-Unis doivent répondre aux préoccupations que suscitent leurs mauvaises pratiques antérieures, notamment la question

de savoir si l'on peut s'attendre à ce qu'ils respectent leurs engagements à l'avenir. L'Iran, quant à elle, a pris part de manière sérieuse et concrète aux négociations avec les participants au PAGC afin de régler les questions que le retrait des États-Unis avait soulevées. Nous avons observé que lesdites délégations n'ont pas reconnu la responsabilité des États-Unis à cet égard.

La République islamique d'Iran, en tant que partie responsable au Traité sur la non-prolifération, est déterminée à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties généralisées qu'elle a conclu avec l'AIEA. Dans cette optique, l'Iran n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à l'Agence de mener ses activités de vérification, sur la base de cet accord. La pleine coopération de l'Iran avec l'AIEA a permis à cette dernière de maintenir ses connaissances à jour, grâce à un système de vérification fiable et unique en son genre.

La République islamique d'Iran considère que l'affirmation de la délégation ukrainienne selon laquelle l'Iran aurait livré des drones à la Russie pour qu'ils soient utilisés dans le cadre de la guerre en Ukraine est sans fondement et ne la confirme pas.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la France a elle-même joué un rôle injustifiable dans la crise de prolifération au Moyen-Orient en apportant son aide depuis 1957 au régime israélien afin de permettre à celui-ci d'acquérir des armes nucléaires.

Nous avons également entendu ici, au sein de la Commission, certaines accusations non fondées et injustifiées concernant la position de l'Iran dans la région. Je souligne que notre approche en la matière consiste, encore et toujours, à ne pas gaspiller le temps précieux de cet organe en réagissant à ces mensonges.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons nous exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse pour rejeter toutes les déclarations et accusations antirusse qui ont été formulées contre nous. Elles sont sans fondement et n'ont aucun lien avec la réalité.

Nous souhaitons fournir une explication aux délégations qui ont parlé des référendums qui ont été organisés du 23 au 27 septembre dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et dans les provinces de Kherson et de Zaporijie sur l'adhésion de ces régions à la Fédération de Russie. Malgré les provocations du régime de Kiev, qui a donné l'ordre criminel de lancer des frappes d'artillerie massives contre des lieux très fréquentés et des biens de caractère civil,

les habitants n'ont pas eu peur de se rendre aux urnes afin d'exprimer leur volonté. Les résultats du plébiscite parlent d'eux-mêmes. Les habitants du Donbass, de Kherson et de Zaporijie ont exercé leur droit légitime à l'autodétermination et ont choisi la Russie en âme et conscience. Ils ont eu la possibilité d'exprimer leur opinion de manière indépendante et libre, comme l'ont confirmé de nombreux observateurs, y compris internationaux. Une telle démarche est tout à fait conforme aux principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples consacrés par la Charte des Nations Unies, par la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et de la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, et par de nombreux autres documents. La déclaration susmentionnée, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, proclame que

« [t]out État a le devoir de s'abstenir de recourir à toute mesure de coercition qui priverait de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance [les peuples] » (*résolution 2625 (XXV), annexe, par. 1*).

Conformément à la Déclaration, ces peuples ont également le droit d'agir contre les actes de violence et de recevoir un soutien de la communauté internationale à cet égard. Le principe de l'intégrité territoriale des États, inscrit dans la Charte des Nations Unies, ne prévaut pas de manière absolue sur le droit à l'autodétermination. La Déclaration de 1970 énonce l'obligation de respecter l'intégrité territoriale de tout État se conduisant conformément au, dans le respect du

« principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ... et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire. » (*ibid.*).

Le respect d'un principe est donc lié au respect de l'autre.

Il n'est pas nécessaire de prouver que le régime de Kiev ne remplit pas ces critères. Depuis de nombreuses années, il viole de manière flagrante et massive ces exigences de l'ONU. Il est depuis longtemps distant et hostile aux résidents de l'Ukraine qui ne peuvent imaginer leur vie sans appartenir à la civilisation russe et à qui le Président Zelenskyy a demandé, il y a un an, de quitter le pays et de se rendre en Russie. Il est très clair que ce régime ne représentait pas les millions de citoyens contre lesquels il a déclenché une guerre et qu'il a poussés hors de l'Ukraine.

La Russie n'avait pas d'autre choix que de venir en aide à la population du Donbass, qui souffre depuis longtemps, et de défendre les habitants des provinces de Zaporijie et de Kherson. Des observateurs internationaux, venus notamment d'Italie, d'Allemagne, du Venezuela, de Lettonie et d'autres pays, soit au total plus de 130 personnes, ont suivi le déroulement des référendums et ont reconnu leurs résultats comme légitimes.

Nous appelons les États Membres de l'ONU à accepter cette nouvelle réalité incontournable, dictée par la vie elle-même et fondée sur la libre expression de la volonté des peuples. La vérité sera rétablie, que l'Occident le veuille ou non. Toutes les tentatives visant à nier cette nouvelle réalité finiront par tomber dans l'oubli, et seule la volonté des peuples demeurera.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux commentaires formulés par les représentants de certains pays occidentaux et du Japon concernant mon pays.

Ma délégation rejette résolument ces déclarations provocatrices qui constituent des atteintes scandaleuses au droit de légitime défense d'un État souverain et une ingérence intolérable dans ses affaires intérieures. Comme cela a été dit clairement, nos mesures visant à renforcer nos capacités militaires de légitime défense constituent un exercice raisonnable et légitime du droit de légitime défense et de sauvegarde de nos droits et intérêts face aux menaces militaires croissantes et au chantage nucléaire des États-Unis. Par conséquent, personne n'a le droit de le contester.

Rien que cette année, les États-Unis ont déployé de manière irresponsable de nombreux actifs stratégiques et du matériel militaire de pointe, tels que des avions B-52H, B2A et F35A, à l'intérieur et autour de la péninsule coréenne. En août dernier, ils ont mené des exercices militaires conjoints « Ulchi Freedom Shield » à grande échelle avec la Corée du Sud en mobilisant des dizaines de milliers de soldats américains et l'armée sud-coréenne pour la première fois depuis 2017. Pire encore, fin septembre, ce pays a également organisé des manœuvres militaires autour de la péninsule coréenne pour la première fois en cinq ans, notamment avec la participation de la force de frappe du porte-avions à propulsion nucléaire *USS Ronald Reagan* et de sous-marins à propulsion nucléaire.

Nous n'avons aucune raison de rester les bras croisés face à l'hostilité extrême des États-Unis. Inévitablement, notre force de frappe va augmenter proportionnellement face à la politique toujours plus hostile et au chantage nucléaire de ce pays. Nous suivons l'évolution de la

situation, dans laquelle les États-Unis font peser une grave menace sur la stabilité de la péninsule coréenne et de ses environs en envoyant à nouveau la force opérationnelle du porte-avions dans les eaux de la péninsule coréenne.

Dans ce contexte, il est ridicule que la Nouvelle-Zélande ferme les yeux sur le partenariat entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, connu sous le nom d'AUKUS, qui se déroule sous ses yeux et sape le régime mondial de non-prolifération. Les pays occidentaux seraient bien avisés d'investir du temps et de l'énergie dans le démantèlement du partage du nucléaire et de la mission nucléaire conjointe de l'OTAN de manière complète, vérifiable et irréversible, au lieu de pointer les autres du doigt. La mentalité de la guerre froide et le deux poids, deux mesures ne feront que déclencher conflits et tensions.

L'allégation éculée du Japon contre la République populaire démocratique de Corée ne fait que démontrer sa volonté de devenir une puissance militaire en amplifiant les prétendues menaces extérieures et en nous empêchant de renforcer nos capacités de légitime défense. Ces derniers jours, afin de réaliser sa folle ambition d'invasion, le Japon n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme, montrant sans le vouloir à quel point il essaie, en désespoir de cause, de justifier la nécessité, l'urgence et la légitimité de ses actions, y compris l'augmentation de ses dépenses militaires, ainsi que l'acquisition de capacités de contre-attaque et autres.

La volonté du Japon de réviser la Constitution de paix et de se doter de capacités de frappe préventives constitue le principal facteur et une grave menace qui compromettent la paix et la stabilité dans la région et aggravent la situation. Au vu de son histoire, le Japon ne dispose d'aucune justification et d'aucune qualification pour critiquer nos mesures de légitime défense. Ce pays a occupé la Corée par la force et n'a pas ménagé ses efforts pour anéantir la nation coréenne dans le passé. Les exercices militaires multilatéraux impliquant le Japon au large de la péninsule coréenne restent sur notre liste de surveillance. Tout en prétendant réclamer à cor et à cri un monde exempt d'armes nucléaires, le Japon s'oppose à l'abandon de l'utilisation préventive des armes nucléaires, profitant du « parapluie nucléaire » offert par les États-Unis, et cherche à endommager l'écosystème de l'océan en rejetant de l'eau contaminée par le nucléaire. Nous n'attendons rien d'autre de ce pays. Le Japon devrait réfléchir sérieusement à la possibilité de présenter, même sur le tard, des excuses sincères pour les actes commis par le passé, par lesquels il a infligé des souffrances incommensurables aux peuples de la Corée et du reste de la région asiatique.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Notre délégation souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration de la délégation russe.

Je tiens à rappeler à la communauté internationale que, du 23 au 27 septembre, la Fédération de Russie a organisé à des fins de propagande ce qu'elle a appelé des « référendums » dans les territoires temporairement occupés des régions ukrainiennes de Kherson, Zaporijia, Louhansk et Donetsk. Forcer les habitants de ces territoires à remplir des papiers sous la menace d'une arme à feu constitue un nouveau crime commis par la Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine. Ces actions constituent une grave violation de la législation ukrainienne, ainsi que des normes du droit international et des obligations internationales incombant à la Russie. Cette performance n'a rien à voir avec quelque expression d'une volonté et n'a aucune incidence sur le système territorial administratif de l'Ukraine ou sur ses frontières internationalement reconnues.

Les régions de Louhansk, Donetsk, Zaporijia et Kherson, tout comme la Crimée ukrainienne, restent des territoires souverains de l'Ukraine. L'Ukraine a tout à fait le droit de rétablir son intégrité territoriale par des moyens militaires et diplomatiques, et elle continuera à libérer les territoires temporairement occupés. L'Ukraine n'acceptera jamais les ultimatums russes. Les tentatives de Moscou de créer de nouvelles lignes de séparation et d'affaiblir le soutien international à l'Ukraine sont vouées à l'échec. En organisant des simulacres de référendum dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, la Russie démontre sans le vouloir que tous les signaux indiquant qu'elle serait prête à négocier ne servent en fait qu'à dissimuler son agression armée et ses tentatives de s'accrocher désespérément aux territoires temporairement occupés.

La Russie parle de droit international. Soyons clairs : en lançant son agression contre l'Ukraine en 2014 et en envahissant l'Ukraine en février 2022, la Russie a violé les normes et les principes consacrés par pratiquement tous les documents internationaux fondamentaux, y compris des accords bilatéraux et multilatéraux, l'Acte final d'Helsinki et, surtout, la Charte des Nations Unies. Qu'il me soit permis de me référer à la résolution ES-11/1, adoptée le 2 mars à une majorité écrasante de 141 États Membres à sa onzième session extraordinaire d'urgence par l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci déplore dans les termes les plus vifs l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

Le droit international protège la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et confirme explicitement notre droit naturel de légitime défense, consacré notamment par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le pilier le plus important de la paix et de la sécurité internationales, c'est l'intégrité territoriale des États. Aucun pays n'est autorisé à modifier par la force des frontières internationalement reconnues. La Russie a gravement porté atteinte à ce principe et aux perspectives de rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, et des actions urgentes et décisives sont donc nécessaires. L'Ukraine se battra contre les occupants jusqu'à ce que tous les soldats russes qui sont entrés en Ukraine pour tuer sa population soient vaincus. La seule chose que la Russie puisse faire pour sauver la vie de ses soldats est d'ordonner leur retrait immédiat. La libération des territoires ukrainiens, qui est désormais bien engagée dans les régions de Kharkiv, Donetsk, Louhansk et Kherson, constitue la meilleure preuve de l'efficacité de nos efforts.

En ce moment même, des villes ukrainiennes continuent d'être visées par des frappes de missiles russes. Plus tôt dans la journée, la ville ukrainienne de Zaporijia a été touchée par au moins sept missiles. En tuant des Ukrainiens, y compris des femmes et des enfants, la Russie commet des crimes de guerre. La Russie a également parlé de nazification et de nazis. Le meurtre d'enfants innocents ukrainiens est donc sans doute ce que les meurtriers russes appellent la « dénazification ».

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

La mise au point de l'arme nucléaire et des missiles par la République populaire démocratique de Corée constitue une violation manifeste d'une série de résolutions du Conseil de sécurité qui exhortent la République populaire démocratique de Corée à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Nous espérons vivement que les efforts diplomatiques conduiront au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes de destruction massive et de tous les missiles balistiques de toutes portées par la République populaire démocratique de Corée – un objectif commun que nous partageons toutes et tous – conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a également évoqué la politique de défense du Japon. En vertu de sa Constitution, le Japon a adhéré aux préceptes de base consistant à maintenir

une politique exclusivement axée sur la défense, à ne pas devenir une puissance militaire constituant une menace pour les autres pays et à respecter les trois principes de non-nucléarisation. En vertu de ces préceptes, le Japon, en tant que nation pacifique, ne changera jamais de cap. Nos capacités de défense seront exclusivement destinées à la défense du Japon. Nous continuerons également à assurer la transparence de nos dépenses liées à la défense et à adhérer à un contrôle civil strict de l'armée.

S'agissant des propos qui ont été tenus par la République populaire démocratique de Corée au sujet du comportement passé du Japon, nous tenons à rappeler que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon affronte les faits historiques dans un esprit d'humilité et que notre pays a constamment veillé, au cours des 70 dernières années, à respecter la démocratie et les droits humains tout en contribuant à la paix et à la prospérité dans la région Asie-Pacifique et au sein de la communauté internationale.

La question de l'eau traitée au moyen du Système avancé du traitement des liquides (ALPS) a également été mentionnée. L'eau traitée au moyen de l'ALPS ne sera rejetée dans la mer que lorsque la Tokyo Electric Power Company, l'exploitant, se conformera aux normes réglementaires fondées sur les recommandations de la Commission internationale de protection radiologique. Les eaux traitées au moyen de l'ALPS seront également rejetées conformément aux pratiques internationales.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai bref, pour des raisons de temps.

Fidèle à son éternelle obstination de s'en prendre aux autres afin de faire valoir ses propres intérêts, le Japon a brandi des menaces qu'il a lui-même lancées dans le seul but de concrétiser son ambition d'envahir à nouveau d'autres territoires. Qu'il me soit permis d'apporter quelques précisions à la suite du commentaire du représentant du Japon sur la nature de son dispositif de défense.

Un exemple : en 2015, le Japon a révisé les principes directeurs de la coopération nippo-américaine en matière de défense de manière à disposer d'un cadre juridique lui permettant d'étendre ses tentacules jusqu'à la péninsule coréenne. Ce pays a par ailleurs ouvertement réclamé l'intervention automatique de ses forces d'autodéfense en cas d'urgence. Il envisage de réviser sa stratégie de défense et d'institutionnaliser ses capacités de frappe préventives au titre de sa politique nationale.

À cette fin, il a fortement augmenté ses dépenses de défense et accentué le développement de son matériel

militaire offensif. Pire encore, il invente des motifs fallacieux pour justifier ses préparatifs d'une nouvelle invasion en suscitant dans l'esprit de son propre peuple un ressentiment vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée et en créant un sentiment d'insécurité. Nous continuerons à suivre de près les efforts déployés par le Japon pour s'imposer comme une puissance militaire. Ce pays doit réfléchir aux conséquences potentiellement désastreuses de ses actes.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint d'exercer notre droit de réponse à la suite de la déclaration de l'orateur précédent.

Tout d'abord, le Japon est très fier du degré de transparence qu'il offre en ce qui concerne sa politique nationale et son budget national. Nous avons clairement déclaré que notre politique de défense était exclusivement destinée à des fins de défense et que la philosophie de notre politique de défense, ainsi que notre structure de défense, est clairement orientée vers ces seules fins. De plus, aucun de nos missiles n'a jamais survolé le territoire d'un autre pays.

Je tiens également à souligner l'importance de respecter le droit international, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que ces problèmes seront résolus par des moyens diplomatiques.

M. Bencini (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai entendu le représentant de la Fédération de Russie dire que des observateurs italiens étaient présents pendant les prétendus référendums organisés dans les régions de l'Ukraine occupées par les forces armées russes. Je voudrais rappeler qu'il existe des procédures pour établir des missions d'observation légitimes reconnues, et ce n'est certainement pas le cas ici. Par conséquent, nous considérons que ces référendums sont illégitimes et nous n'accordons aucune foi à la référence à la présence d'un individu italien dans ce contexte.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes contraints de prendre la parole une deuxième fois dans le cadre de l'exercice du droit de réponse en réaction aux accusations portées contre nous par la délégation ukrainienne. Ces accusations sont le comble de l'hypocrisie et sont totalement dénuées de fondement. Nous répondrons également aux déclarations de la délégation italienne.

Je voudrais apporter une dernière précision concernant les référendums. Ces référendums ont été organisés dans le plein respect de toutes les normes internationales. Ils se sont déroulés sous une observation

internationale de la part de citoyens d'autres États, notamment, comme je l'ai dit, de l'Italie, de l'Allemagne, du Venezuela, de la Lettonie et de plusieurs autres pays – plus de 130 personnes ont observé comment les habitants des quatre régions ont exprimé leur volonté. Et maintenant, les déclarations faites par un certain nombre de délégations dans cette salle de l'Assemblée générale privent essentiellement les populations de ces régions de la possibilité d'exprimer leur volonté souveraine et d'exercer leur droit à l'autodétermination, un droit qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies.

C'est regrettable, Monsieur le Président, mais telle est la réalité. Comme je l'ai déjà dit, ces États, qui veulent faire fi de la volonté de ces citoyens, entraver le cours de l'histoire et empêcher ces populations d'exprimer leur volonté, n'arriveront pas à leurs fins. Quatre régions font désormais partie de la Fédération de Russie. C'est un fait indéniable qui sera enregistré dans l'histoire comme tel.

M. Gobel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer le droit de réponse de ma délégation à la suite de l'intervention du représentant de la Fédération de Russie.

Comme l'a déjà dit mon collègue italien, je veux juste souligner qu'il n'y avait pas d'observateur officiellement reconnu des pseudo-référendums organisés en Ukraine. Je tiens également à réaffirmer que l'Allemagne, avec ses partenaires, condamne non seulement la guerre d'agression brutale contre l'Ukraine et la violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine, mais aussi ces prétendus référendums. Qu'il me soit permis de répéter que

le droit international est clair : ces soi-disant référendums sont nuls et non avenue. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, M. Guterres, le 29 septembre,

« La Fédération de Russie, qui fait partie des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, a une responsabilité particulière en ce qui concerne le respect de la Charte. Toute décision d'annexer les régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia n'a aucune valeur juridique et doit être condamnée. Elle est incompatible avec le cadre juridique international ».

Par conséquent, la violation de la Charte des Nations Unies par un membre permanent du Conseil de sécurité constitue un dangereux précédent. Aucun État Membre de l'ONU ne peut se sentir en sécurité à l'intérieur de ses frontières si nous ne condamnons pas haut et fort ces agissements.

M. Filipsons (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse et me joindre à mes collègues italien et allemand pour réfuter les déclarations du représentant de la Russie. Il a aussi mentionné mon pays. Je saisis cette occasion pour réaffirmer une fois de plus que nous déplorons l'annonce par la Russie de son annexion illégitime des territoires occupés de l'Ukraine. Nous maintenons notre position selon laquelle il s'agit d'une violation flagrante du droit international, comme l'a également indiqué le Secrétaire général. Nous tenons simplement à préciser une fois de plus que les simulacres de référendum organisés sous la menace des armes sont nuls et non avenue.

La séance est levée à 13 h 10.